

„roit aussi facilement prétendu, quand
„même la conquête en auroit été faite,
„de réunir à la Monarchie Espagnole,
„qu'il croioit avoir de justice à y réunir
„le Roïaume de Sicile, un homme aussi
„habile que le Cardinal, ne devant pas
„manquer de prétexte de le faire, puis-
„qu'il savoit mettre en œuvre des raisons
„si différentes, selon les temps & les per-
„sonnes, pour donner couleur à la même
„action.

On ne nie pas que le Roi de Sicile n'eut
envoïé, dès avant la déclaration du Roi
d'Espagne contre lui, des Ministres à la
Cour de Vienne; mais on prétend qu'au-
cune Alliance, qu'il pût avoir avec Sa
Majesté Catholique, ne lui ôtoit le droit
de traiter de ses intérêts avec d'autres Sou-
verains, s'il en avoit, pourvû que cela se
fit sans préjudice des obligations de son
Traité avec l'Espagne: que le rétablisse-
ment du Roi de Sicile, dans la première
amitié & correspondance avec Sa Maje-
sté Impériale, n'aportoit aucun desavanta-
ge au Roi Philippe; au contraire pourroit
beaucoup faciliter la Paix particuliere de
ce Prince avec l'Empereur, pour laquelle
on voioit d'ailleurs que les principales
Puissances de l'Europe s'intéressoient, avec
apparence d'y réussir, si les desseins outrez
du

du Cardinal n'y mettoient obstacle ; & qu'ainsi on devoit attribuer à celui-ci, & à l'invasion de la Sicile, la résolution déclarée qu'avoit pris le Roi de Sicile de traiter avec l'Empereur, ce qui lui a réüssi, de même que d'être reçu dans la quadruple Alliance, qui est aujourd'hui résoluë de faire tous les efforts possibles pour rétablir la Paix dans l'Europe, si la persuasion ne peut porter la Cour d'Espagne à y donner les mains.

Ces persuasions furent inutiles toute l'année 1718. & on attribua le refus que fit toujours le Cardinal Alberoni d'écouter les propositions de Paix, qui lui étoient faites par le Roi d'Angleterre & par le Duc d'Orléans Régent de France, au nom de son Roi, à l'esperance de voir naître de si grands embarras en ce dernier Roïaume, que les moiens de le contraindre à la Paix manqueroient par l'attention qu'auroient les Puissances, comprises dans la quadruple Alliance, d'éteindre le feu qui devoit s'allumer en France. Si la politique du Cardinal Alberoni avoit paru hardie jusqu'alors dans les entreprises qu'elle avoit formée, & dans les moiens qu'elle avoit pris pour parvenir à ses fins, la résolution qu'il prit de susciter une révolte en France, l'est en toute maniere davan-



rage ; & ce qui fait connoître la force de son génie , est , qu'il a allumé en un même-temps le feu , dans lequel on échauffoit les fers pour porter la Guerre en Italie , en Sicile , dans la Grand' Bretagne , dans la Hongrie , & en France. On a parlé de la Guerre qui fut la première à éclater ; sçavoir , l'invasion de la Sardaigne. On a vû la seconde dans l'entreprise sur la Sicile, La troisième ne pût éclater , à cause de l'arrêt des Ministres Suédois , qui préparoient les choses pour armer une partie de la Grand' Bretagne contre l'autre , en y introduisant le Prétendant , par le moien du Roi de Suède , qu'on avoit choisi pour cela , comme un Prince qui prenoit tout son plaisir à la Guerre ; & quand celui-ci a manqué , par le moien du Duc Dormond , qu'il apella à Madrid pour lui donner ses instructions ; l'Alliance qu'il avoit faite avec le Sultan , & les encouragemens qu'il lui donnoit par le moien du Prince Ragozzi , est la quatrième. Celle-ci se devoit faire aux Frontieres de la Hongrie ; & outre la diversion que le Cardinal faisoit déjà aux Armes Impériales en Italie , elle devoit être soutenüe par d'autres secours que S. E. promettoit d'envoyer , capables de déterminer les Infidèles à la continuation des hostilitéz.

La dernière, qui devoit être encore d'un plus grand éclat que toutes les autres, est le soulèvement de la France, qui devoit naturellement être suivie d'une Guerre atroce dans tout ce Royaume, où il avoit animé une très grande quantité de personnes considérables à déclarer & à faire la Guerre au Roi, sous prétexte de la faire au Duc d'Orléans, Régent du Royaume. On a publié, & il paroît par les lettres interceptées, dont on va parler, que le Cardinal aspiroit lui-même à la Régence du Royaume de France, en appuyant les prétentions qu'on avoit suggérées au Roi Philippe de se déclarer Tuteur du jeune Roi, comme son parent le plus proche, & le premier Prince de son Sang. En ce cas, continuant d'user de l'ascendant qu'il a sur l'esprit de S. M. C. il auroit eû effectivement la direction & le Gouvernement des deux Royaumes. Cependant le Cardinal aiant autant d'esprit qu'il en a, il paroît incroyable qu'il ait pû s'engager en un dessein, où il rencontreroit des difficultez insurmontables, dans l'aversion qu'il est naturel de penser qu'auroient les Princes du Sang & les Grands de la Nation Françoisse de se soumettre à un étranger, qui disposeroit de tout sous le nom de son Roi Tuteur. En

toute maniere la dévolution de cette prétenduë Tutelle ne pouvant venir au Roi Philippe sans de violentes Guerres, & celles-ci devant interresser tout le reste de l'Europe, il n'est pas facile de comprendre que le Cardinal Alberoni ait eu la vûë qu'on lui attribüë de devenir Régent de ces deux Roïaumes.

Mais s'il n'a pas eu précisément cette vûë, il est indubitable qu'il a projeté un soulevement dans le Roïaume de France, qui y devoit causer une très-grande Guerre. Personne n'a des lumieres si courtes, qu'il ne voie qu'une déclaration de tant de mécontentemens, parmi lesquels il y en avoit de la premiere qualité, ne se pouvant faire sans avoir des moiens proportionnez; c'est-à-dire, des forces capables de la soutenir; ceux-ci trouveroient inmanquablement d'autres forces pour les réprimer; & comme la conduite passée de S. E. fait connoître qu'il prévoit les choses de loin, & tient plus d'une corde en son arc pour fraper plus sûrement; on ne sçauroit douter qu'il n'eut pratiqué en divers lieux des supôts dévoüez à l'exécution de son dessein, comme il paroît par les lettres, qu'il faisoit écrire par le Roi Philippe, à tous les Parlemens & aux Etats Généraux du Roïaume.

La découverte de cette conspiration ou complot se fit le 9. de Décembre, ensuite de l'arrêt qu'on fit à Poitiers de deux Seigneurs Espagnols ; l'un nommé Don Vincent Porto-carrero Abbé ; & l'autre, fils du Marquis de Monteleone, qui venoit d'être rapellé de son Ambassade de Londres, ensuite des hostilités pratiquées par les Anglois contre la Flotte Espagnole dans les Mers de Sicile. Ces deux jeunes Seigneurs voulant retourner à Madrid ; le premier fut chargé par le Prince de Celamare Ambassadeur de Philippe auprès du Roi T. C. de quelques paquets de lettres pour le Cardinal Alberoni ; & comme on avoit déjà plusieurs soupçons que cet Ambassadeur tramoit de grandes choses, attendu les mouvemens extraordinaires qu'il se donnoit, & que dès la première Poste, la Chaise qui les portoit aiant couru quelque danger au passage d'une eau, l'Abbé avoit témoigné une inquiétude particuliere au sujet de sa valise ; cela fit que le Duc d'Orléans donna des ordres pour courir après ces voyageurs, & les faire arrêter où on les trouveroit dans le Roïaume. Ils furent joints à Poitiers, & suivant l'ordre du Régent, ils furent arrêtez, & l'Abbé obligé à configner les paquets de lettres de l'Ambassadeur au Car-

dinal. Ces lettres aiant été portées au Régent, & communiquées au Conseil de Régence, il y fut résolu d'arrêter l'Ambassadeur lui-même; ce qui fut exécuté, à l'ocasion que celui-ci aiant appris que ses dépêches avoient été interceptées, il alloit lui-même en faire des plaintes au Régent. Celui-ci, sans entrer en aucune spécification avec lui, le renvoia au Secrétaire d'Etat M. le Blanc, chez qui il trouva l'Abbé du Bois, & tous deux lui déclarèrent que S. A. R. aiant d'ailleurs beaucoup d'avis, qui l'avoient fait entrer en soupçon qu'il se tramoit quelque chose contre l'Etat & le repos public, & aiant tout récemment appris qu'il avoit chargé Mr. l'Abbé Porto-carrero des dépêches importantes pour Mr. le Cardinal Alberoni, n'avoit pû se dispenser de les faire saisir, pour s'assûrer de la vérité en une occasion d'une si grande importance. Ces Messieurs le prièrent ensuite de vouloir bien entrer en un de leurs Carrosses, & de se laisser reconduire à son Hôtel, où ils le prièrent de trouver bon qu'ils allaissent avec lui. L'Ambassadeur fit quelque difficulté de quitter son propre Carrosse; cependant comme il vit bien qu'une plus grande opposition seroit inutile, il consentit, & monta avec eux dans le Carrosse de Mr. le Blanc.

S'il

S'il fut surpris de la déclaration que lui avoient fait ces Messieurs, il le fut encore davantage en arrivant à son Palais, d'y trouver une Garde de Mousquetaires qui s'en étoient saisis. Ce n'étoit que pour assûrer la fonction, que firent ces deux Secretaires d'Etat, de mettre le scellé à toutes les écritures qui étoient dans le Secretaire de l'Ambassadeur, & par tout où l'on le jugea à propos. On mit par tout, avec les Sceaux du Roi, ceux aussi de l'Ambassadeur, afin qu'il n'eût pas lieu de soupçonner qu'on avoit pû mêler des écritures étrangères avec les siennes. Comme cette fonction se fit le samedi 10. Décembre, on tarda jusqu'au lundi suivant à transporter ces écritures au Louvre. Ceci se fit après avoir levé les Sceaux, en présence de l'Ambassadeur, & avoir examiné toutes les écritures, ne retenant que celles qui avoient quelque relation à l'affaire, dont il s'agissoit de prendre connoissance; & de celle-ci on remplit trois caisses, qui furent, comme on a dit, portées au Palais du Louvre, pour y être déposées, jusqu'à ce que le Roi Philippe envoiât des personnes de confiance pour les reclamer.

Dès le premier jour de l'arrêt de l'Ambassadeur, qui demeura jusqu'à son départ,

part, gardé dans son Hôtel par un détachement de Mousquetaires ; un Gentilhomme de la Chambre du Roi, nommé Mr. de Libois, lui fit compagnie ; & Mr. l'Abbé du Bois écrivit, par ordre du Roi, une lettre circulaire aux Ministres de toutes les Puissances Etrangères, qui étoient à Paris, pour leur communiquer ce qui venoit d'arriver, & les motifs qui avoient obligé d'en venir à la résolution qu'on avoit prise au sujet de l'Ambassadeur. Celui-ci, de son côté, écrivit aussi une lettre circulaire à ces mêmes Messieurs, pour les engager à prendre intérêt dans ce qui venoit de lui arriver, comme si on avoit violé dans la personne le droit des gens, & les égards dûs à leur caractère commun. Mais sa sollicitation n'eût point d'effet, & aucun Ministre ne donna en public des marques qu'il désapprouvât ce qu'on venoit de faire.

La lettre circulaire que Mr. l'Abbé du Bois écrivit, par ordre du Roi, aux Ministres Etrangers, le jour de la détention du Prince de Cellamare, étoit conçüe à peu près en ces termes ; Que „ ce qui étoit
 „ arrivé au Prince de Cellamare ne pou-
 „ vant que réveiller l'attention du public,
 „ & le Roi voulant bien faire connoître
 „ les motifs de ses résolutions, lorsquela
 „ les

les pouvoient interresser les autres Puif-
sances, S. M. lui avoit ordonné de leur
faire sçavoir, que par un paquet de
lettres que Mr. le Prince de Cellamare
avoit confiées à une personne qui s'en-
alloit en Espagne, écrites de sa propre
main, il paroissoit qu'il avoit eu des-
sein d'exciter les sujets du Roi à un
soulevement, abusant ainsi du caracte-
re dont il étoit revêtu, & que l'on y
avoit trouvé le Plan d'une conspira-
tion, qu'il avoit tramée pour mettre
tout le Roïaume en combustion, ce qui
avoit fait prendre la résolution à S. M.
de mettre un de ses Gentilhommes Or-
dinaires auprès de la personne dudit
Prince, & de faire sceller tous les pa-
piers de son cachet & de celui de Mr.
le Duc Régent, afin qu'il ne s'en écarter
aucun. Que c'étoit ce que S. M. lui a-
voit ordonné de leur faire sçavoir, afin
qu'ils en pussent donner connoissance à
leurs Cours, en atendant qu'on eut mis
en plein jour tout ce qui concernoit
cette importante découverte; que ce-
pendant il pouvoit les assûrer que la
nécessité indispensable de pourvoir in-
cessamment au repos public, étoit la
seule raison qui avoit porté Sa Majesté
à prendre de telles mesures pour s'as-
sûrer

» sùrer contre ce qui avoit été tramé par
» le Prince de Cellamare, & qu'elle a-
» voit eu même beaucoup de peine à
» prendre cette résolution, quoiqu'ac-
» compagnée de toutes les marques pos-
» sibles de considération pour la person-
» ne de l'Ambassadeur, & sur-tout le Roi
» son maître, dont l'amitié lui seroit tou-
» jours très-chère, & qui étoit incapable
» d'entrer dans des mesures si préjudicia-
» bles à son Roïaume.

Le 13. le Prince de Cellamare fut con-
duit hors de Paris, & mené vers les Fron-
tieres du Roïaume, en un Carrosse où é-
toit Mr. de Libois, & suivi d'un autre
Carrosse, où étoient deux Capitaines, un
de Cavalerie & un de Dragons, qui de-
voient l'accompagner. Le Secrétaire de
l'Ambassade, & les principaux Officiers
de l'Ambassadeur Espagnol, demeurèrent
à Paris, sans aucune oposition ou recher-
che, tout le sujet de mécontentement é-
tant contre la personne seule de l'Ambas-
sadeur.

Après la notification faite aux Ministres
de ce qu'on avoit jugé à propos de faire au
sujet du Prince de Cellamare, le Régent
communiqua, par une autre lettre circu-
laire, à tous les Prélats, Présidens des
Tribunaux & Gouverneurs des Provinces
du

du Roïaume, la même chose, & les avertit de ce à quoi leur devoir les obligeoit en cette occasion. Il leur envoya copie des lettres interceptées, ou du moins, de celles qui étoient suffisantes, pour les convaincre du danger, où s'étoit vû le Roïaume d'une totale subversion, & leur promit de publier, quand il seroit temps; le reste des Mémoires trouvez parmi les papiers de l'Ambassadeur, qui éclaircissoient plainement cette intrigue; que celle-ci allant à la ruine de l'Etat, elle avoit été contrainte d'en venir à l'extrémité, où l'on s'étoit vû, de le faire arrêter; & de se saisir de ces fatales écritures; qu'on avoit déjà eu depuis long-temps plusieurs avis, qui sembloient ne laisser aucun doute que le Cardinal Alberoni, Ministre tout-puissant du Roi d'Espagne, n'eût formé, à l'insçû de son Maître, le dessein de troubler la tranquillité du Roïaume, & que l'Ambassadeur de ce Prince ne fut le canal dont il se servoit pour en préparer les moiens: mais que la chose n'étant pas encor plainement certaine, Dieu avoit enfin permis que tout ce mystere fut connu, & par là donné une marque particuliere de sa protection à ce Roïaume de France. S. A. R. ordonnoit en même-tems à chacun d'eux, que *s'il venoit à leur con-*

nois-

noissance que quelque sujet de S. M. avoit été capable d'écouter des propositions séditieuses, il n'oubliât rien pour maintenir, en tout ce qui dépendoit de son autorité, le bon ordre & la tranquillité publique.

Les deux Lettres du Prince de Cellamare, qu'on communiquoit à tous les grands Officiers du Roïaume, & qui furent rendûes publiques, en attendant que la suite des affaires permit qu'on publiât les autres, furent trouvées en une envelope, sans inscription; l'une & l'autre adressées à *M. le Cardinal Alberoni*. La première étoit dattée du 1. & l'autre du 2. Décembre, comme il paroïsoit de l'adresse mise sur chacune. Les voici,

MONSIEUR,

„ J'ai trouvé plus nécessaire d'user de
 „ précaution que de diligence dans le
 „ choix du moien de faire passer à V. E.
 „ les papiers que j'ai renfermez ici; ainsi
 „ j'ai mis ce paquet entre les mains de
 „ D. Vincent Porto-carrero, frere du
 „ Comte de Montijo, qui va où vous
 „ êtes, en le chargeant, avec grand soin,
 „ de le rendre à V. E. Je l'ai cacheté
 „ dou.

33 doublement, & j'ai mis deux envelo-
33 pes; V. E. trouvera dans ce paquet
33 deux différentes Minutes des Manife-
33 ftes, cotez N^o. 10. & 20. que nos Ou-
33 vriers ont composé, croiant que quand
33 il s'agira de mettre le feu à la Mine,
33 elles pourront servir de préludes à l'in-
33 cendie. Une de ces Minutes est relative
33 aux instances de la Nation Françoisse,
33 dont j'envoiai un Exemplaire à V. E.
33 par mon Courier Extraordinaire. L'au-
33 tre, sans avoir rapport à ces instances,
33 expose les griefs que souffre ce Roiau-
33 me, en apuiant sur ce fondement les
33 résolutions de S. M. & en demandant la
33 convocation des Etats. En cas que pour
33 nôtre malheur nous soions obligez de
33 recourir aux remedes extrêmes & de
33 commencer les entreprises, il sera bon
33 que Sa Majesté choisisse une de ces
33 deux voies, & qu'elle examine l'écrit
33 cotté N^o. 30. dans lequel nos Partisans
33 prennent la liberté de lui proposer,
33 avec respect, tous les moyens qu'ils ju-
33 gent convenables, ou plutôt nécessaires
33 pour l'accomplissement de nos desirs;
33 pour éviter les malheurs que l'on pré-
33 voit être prêts d'arriver, & pour assu-
33 rer la vie à S. M. T. C. & le repos pu-
33 blic, l'écrit cotté N^o. 40. est un abregé

de différentes choses arrivées dans le
temps d'autres Minoritez. Il peut ser-
vir d'instruction suffisante pour régler
plusieurs des mesures que l'on doit pren-
dre dans le cas présent. Enfin, j'envoie
à V. E. en feüilles séparées, sous le N^o.
45. un Catalogue des noms & des qua-
litez de tous les Officiers François, qui
demandent de l'emploi dans le service
de S. M. Après que V. E. aura vû tous
ces Mémoires, elle pourra donner son
avis sur ce qu'ils contiennent, & S. M.
prendra les résolutions qu'elle estimera
les plus convenables à son service. Si la
Guerre & les violences nous forcent à
mettre la main à l'œuvre, il faudra le
faire avant que les coups que l'on nous
portera nous affoiblissent, & que nos
Ouvriers perdent courage, sans épar-
gner ni le temps, ni les offres, ni l'ar-
gent. Si nous sommes obligez d'accep-
ter une Paix simulée; il faudra, pour
entretenir ici le feu sous la cendre, lui
donner quelque aliment modéré: & si
la divine miséricorde apaisoit les jalou-
sies & les mécontentemens presens; il
suffira, par la reconnoissance à laquelle
nous sommes obligez, de protéger &
de favoriser les principaux Chefs, qui
s'interressent presentement avec tant
de

„ de zèle pour le service de nos Maîtres ,
 „ en méprisant les dangers auxquels ils
 „ s'exposent. En attendant les résolutions
 „ décisives de S. M. je tâche d'entretenir
 „ leur bonne volonté , & j'éloigne tout
 „ ce qui pourroit la ralentir. Je suis avec
 „ respect de V^{otre} Eminence.

A Paris le 1. Décembre.

„ P. S. Outre les écrits ci-dessus , je re-
 „ mets à V. E. celui qui est cotté N^o. 50.
 „ dans lequel on fait paroître la force &
 „ le poids des deux différentes Minutes
 „ des Manifestes , & j'avertis V. E. qu'à
 „ cause des changemens qui sont arrivez ,
 „ on a jugé à propos de s'éloigner de cel-
 „ le que j'ai envoyée par un Exprès , da-
 „ tée du 1. Août , de V. E. le très-hum-
 „ ble , &c.

N. PR. DE CELLAMARE.

MONSIEUR,

„ Le principal auteur de nos desseins
 „ me chargea avec empressement, il y a
 „ quelques mois, de faire passer à V. E.
 „ la lettre ci-jointe , & d'accompagner
 „ les instances de M. . . . des témoignages
 „ & des offres les plus pressants. J'ai dif-

23 feré d'exécuter cette commission , jus-
 23 qu'à ce que j'aie eu une occasion sûre,
 23 pour ne point exposer le secret à quel-
 23 que danger. Je dirai présentement à
 23 V. E. que j'entends parler de ce sujet,
 23 comme d'une personne de grand mé-
 23 rite , & que l'intérêt que prend tout le
 23 Parti à ce qui le regarde , est grand. Il
 23 m'a été proposé d'introduire au service
 23 de S. M. M... homme de qualité ; &
 23 parce qu'il m'est recommandé par nos
 23 Ouvriers , je l'ai distingué du Catalogue
 23 général que j'envoie à V. E. Au reste ,
 23 ces Messieurs m'ont dit qu'ils peuvent
 23 disposer de la volonté de M... qui est
 23 celui qui fut mandé d'ici par le Régent,
 23 pour soulever , comme ils le disent , les
 23 Miquelets de Catalogne ; & ils vou-
 23 droient s'en assurer encor davantage ,
 23 par quelque gratification , ou par une
 23 nouvelle pension.

„ Pour ce qui regarde les réponses que
 23 V. E. donna à mes propositions du 1.
 23 Août dernier , je dois lui marquer que
 23 mes Lettres de Créance , que l'on de-
 23 mandoit , devoient avoir lieu pour les
 23 offres , les demandes , & les proposi-
 23 tions que j'aurois à faire , selon les
 23 conjonctures , aux Parlements , au Corps
 23 de la Noblesse , & aux Etats Généraux ;

„ & que pour cet effet elles devoient être
 „ dressées comme en forme de plein pou-
 „ voir, qui seroit en même-temps limi-
 „ té par les instructions de S. M. pour ma-
 „ conduite.

„ Quand il s'agira de mettre la main
 „ à l'œuvre, il sera nécessaire que S. M.
 „ écrive à tous les Parlements, confor-
 „ mément à la Lettre qu'elle a déjà écrite
 „ au Parlement de Paris, & qui est de-
 „ meurée en dépôt entre mes mains; &
 „ j'enverrai, par la voie ordinaire, à V. E.
 „ un Catalogue du nombre de ces Parle-
 „ ments, & de la manière dont on se doit
 „ régler pour les suscriptions.

„ Il pourroit arriver dans ces agitations
 „ présentes, ce que Dieu veuille détour-
 „ ner, quelque malheur à S. M. T. C. &
 „ je supplie V. E. de faire reflexion que la
 „ vie précieuse de ce Monarque venant
 „ à manquer, je me trouverois embar-
 „ rassé, manquant des instructions neces-
 „ saires pour agir. Il pourroit aussi arri-
 „ ver que Mr. le Duc d'Orléans vint à
 „ manquer, dans lequel cas je me trou-
 „ verois dans de très-grands embarras,
 „ par rapport à la nouvelle forme que
 „ pourroit prendre la Régence, & à ses
 „ vûes, qu'il conviendrait de faciliter ou
 „ non de la part de Sa Majesté.

Et f 3. „ Mr.

„ Mr. le Duc de Chartres pourroit pré-
 „ tendre d'entrer à la place du Pere, &
 „ pour surmonter les obstacles de sa jeu-
 „ nesse, se soumettre à un Conseil, sem-
 „ blable à celui que le feu Roi avoit in-
 „ stitué dans son Testament. Mr. le Duc
 „ de Bourbon pourroit aussi prétendre,
 „ à l'exclusion du jeune Duc de Char-
 „ tres, à l'autorité absoluë qu'exerce
 „ presentement Mr. le Duc d'Orléans,
 „ & il nous convient de prévoir ces cas
 „ & de choisir les partis qui sont les plus
 „ utiles pour le service de S. M. ses zélez
 „ serviteurs François penchant plus pour
 „ le premier que pour le second. Je suis
 „ avec respect,

DE VOTRE EMINENCE,

*Le très-dévoüé & très-
obéissant Serviteur,*

N. PR. DE CELLAMARE.

A Paris le 2. Décembre 1718.

Pendant qu'on travailloit en France,
 par l'arrêt des personnes énoncées dans
 les Lettres du Prince de Cellamare, qui
 avoient eu part à la conspiration, à s'af-
 surer contre les suites que pouvoit avoir

une affaire si délicate , on prenoit les mêmes soins à Madrid de la pousser à sa fin & d'en hâter l'exécution. La violence exercée contre la personne du Duc de St. Aignan , Ambassadeur de France auprès du Roi Philippe , se fit sentir à ce Ministre le même jour ou deux jours après l'arrêt qu'on avoit fait du Prince de Cellamare à Paris , non par aucune représaille , puisque l'avis de sa détention ne pouvoit point encore être arrivé en Espagne ; mais par un autre motif , sur lequel les nouvelles publiques se sont tû , mais qu'on a sçû être celui-ci. Le Roi Philippe, d'une santé toujours chancelante, avoit été persuadé, dans les derniers accès de son mal , de faire son Testament.

Dans cette disposition de sa dernière volonté, il avoit déclaré de vouloir, qu'en cas qu'il vint à mourir , la Reine Elizabeth demeurât Régente , & que la direction des affaires de la Monarchie continuât , comme elle l'étoit alors , dans la personne du Cardinal Alberoni, comme seul Ministre universel & suprême , sous l'inspection de la Reine. Quoi qu'on sçût en général que le Roi avoit fait un Testament, la disposition du Gouvernement du Roïaume , confiée à ces deux seules personnes , étoit inconnue à la plupart du monde,

monde , & ne le fut pleinement au Duc de St. Aignan , qu'environ les premiers jours de Décembre , qu'il representa vivement au Roi même les inconveniens qu'il avoit d'abandonner ainsi à des Etrangers , & les enfans de son premier Mariage & tout le Roïaume , sans admettre aucun Espagnol naturel à la connoissance des affaires & à l'administration de l'Etat. Ces representations , que le Duc voulut bien rendre publiques , aiant parû trop hardies au Cardinal Alberoni , il lui fit signifier le 12. Décembre un ordre du Roi Philippe , de quitter Madrid en 24. heures de temps , & le Roïaume d'Espagne en 12. jours. Il fit aussi arrêter quelques François de qualité alors qui se trouvoient à la Cour du Roi Philippe ; & ce fut après avoir infinué au Duc de St. Aignan l'ordre de partir , que dans la crainte , comme il est vrai-semblable qu'on en fit autant à l'Ambassadeur d'Espagne à Paris , il lui dépêcha un Courier , avec ce billet , qui fut intercepté , par l'arrêt qu'on fit du Courier à Bordeaux , comme il se pratique d'arrêter tous ceux qui viennent d'un Pais où toutes choses sont suspectes au Gouvernement. La dépêche est du 14. Décembre , & conçûë en ces termes , rendus de l'Espagnol en François.

„ Quel-

„ Quelqu'avis que l'on reçoive de ce-
 „ qui s'est passé à l'égard du Duc de S.
 „ Aignan, ce ne doit en aucune maniere
 „ être un exemple pour en user de même
 „ en vers V. E. Il a été nécessaire avec lui
 „ de prendre ce parti, parce qu'ayant pris
 „ congé, il n'avoit plus de caractère; &
 „ à cause de sa mauvaise conduite V. E.
 „ continuëra d'être ferme à demeurer à
 „ Paris, & elle n'en sortira que lorsqu'el-
 „ le y sera contrainte par la force. En ce
 „ cas, il faudra céder, en faisant aupa-
 „ ravant les protestations requises au Roi
 „ T. C. au Parlement, & à tous les au-
 „ tres qu'il conviendra, sur la violence
 „ que le Gouvernement de France exerce
 „ contre la personne & le caractère de
 „ Vôte Excellence.

„ Suposé qu'elle soit obligée de partir,
 „ elle mettra auparavant le feu à toutes
 „ les Mines.

Le Duc de S. Aignan arriva heureuse-
 ment en France, en évitant d'entrer dans
 quelques Places des dernieres Frontières
 d'Espagne, où les nouvelles pouvoient
 être arrivées de ce qui s'étoit passé au su-
 jet du Prince de Cellamare, ce qui l'au-
 roit exposé à quelque reprefaille; ce Prin-
 ce ne fut pas conduit jusques en Espa-
 gne, mais obligé de s'arrêter à Blois,

tant

tant pour attendre le retour d'un Courier que le Duc d'Orléans avoit dépêché à Madrid, pour ſçavoir ſi le Roi Philippe aprouvoit la conduite qu'avoit tenu cet Ambaſſadeur, que pour l'assurance qu'on relâcheroit les François que le Cardinal Alberoni avoit fait arrêter, ainſi qu'on vient de dire, lorsqu'il intima à l'Ambaſſadeur Duc de St. Aignan de ſortir d'Eſpagne. Le Prince fut toujours traité, dès ſon premier arrêt, avec tous les égards que méritoit ſa qualité, traitement bien différent de celui qui fut fait au Duc, ſ'il en faut croire aux bruits qui ſ'en répandirent alors. Car l'on veut que le Duc aiant reçu à dix heures du ſoir l'ordre de partir de la Ville, dans l'eſpace de 24. heures; dès les 7. heures du matin, un Officier, accompagné d'un détachement des Gardes du Corps, vint le faire lever du lit; il étoit avec la Duchefſe ſon épouſe, & les obligea de ſ'habiller à la hâte & de partir ſur le champ, avec un ordre formel de ne ſ'arrêter en aucun endroit du Roïaume pour quelque cauſe que ce fut, non pas même en cas de maladie. La dureté eſt ſi exceſſive qu'on a peine de la croire, cependant on l'aprit par les lettres de Paris.

Comme dans les paquets interceptez de
Mr.

Mr. le Prince de Cellamare, on trouva les noms de ceux qui étoient entrez en cette conspiration, jusqu'au nombre de soixante, tous personnes de qualité & de distinction; entre lesquels il y en avoit plusieurs de très-particulièrement connus, & qui avoient reçu des gratifications considérables de Mr. le Régent; celui-ci, avec la participation du Conseil de Régence, fit arrêter ou reléguer quelqu'uns des plus importans. Le plus considérable de ceux-ci fut le Duc du Maine, qui fut arrêté dans sa maison de Seaux, où il venoit de se rendre, après avoir été trois heures à Paris au Palais Royal auprès de Madame la Duchesse d'Orléans. Le Roi, ou Mr. le Régent, ne voulut pas apparemment faire cet arrêt à Paris, pour ne lui en pas donner le chagrin. Le prisonnier fut immédiatement conduit, par un Lieutenant des Gardes du Corps, au Château de Doullens, qui lui fut assigné pour lieu de sa relégation. Madame la Duchesse du Maine son Epouse, fut arrêtée à Paris & conduite au Château de Dijon, & il fallut qu'elle y allât, sans pouvoir obtenir la grace d'emmener avec elle Mademoiselle de Launai sa confidente, qui n'étant pas moins suspecte, fut conduite à l'heure même, avec deux autres Demoiselles

celles de la même Duchesse, à la Bastille. Mr. de Malezieux, Chancelier de la Principauté de Dombes son fils, & ses Secretaires y furent aussi conduits, & un autre de ses fils Evêque de Lavaur, qui se trouvoit alors à l'Assemblée des Etats de Languedoc, eut ordre de les quitter, d'aller dans son Diocèse & de n'en point sortir sans ordre de la Cour. Cette quantité de gens arrêtés dans la Maison du Duc du Maine, donne lieu de penser, que ce réduit étoit une des forges principales où se battoient les fers de la conspiration.

Le même jour de l'arrêt du Duc du Maine, le Cardinal de Polignac eut ordre de se retirer dans son Abbaïe d'Anchin, & n'eût que deux heures pour se préparer à ce départ; on assure que plusieurs Evêques, Abbez & Ecclésiastiques du second ordre, ont donné leurs noms & étoient dans cet intrigue. Aparentment ces Messieurs se sont crûs inspirez, par l'esprit de la *Constitution*, à prêter leurs efforts pour ôter le Gouvernement à un Prince qui ne rend pas une obéissance aveugle à l'auteur de cette Bulle. On a remarqué en effet qu'aucun de la famille, & naturelle & spirituelle du Cardinal de Noailles, ne s'est trouvé parmi les conspirateurs.

Entre

Entre les Ecclésiastiques, pris & conduits à la Bastille, il se trouva un certain Abbé Brigaut, qu'on a sçû avoir été un des plus empressez à pousser la machine, & comme l'Agent Général de la conspiration. Comme peu de jours avant sa détention il avoit conigné une cassette à un de ses amis, qui avoit été Gentilhomme ordinaire du Roi, dans laquelle il lui confia qu'il y avoit des papiers importans, il le pria en même-temps de les brûler, en cas de mort ou d'accident imprévû qui lui pût arriver. Car il alloit, disoit-il, entreprendre un voïage en Angleterre, pour des affaires de la dernière importance. C'est ce que fit le Gentilhomme, dès qu'il aprit que l'Abbé étoit arrêté, & ce défaut fut cause qu'on ne pouvoit rien trouver par écrit de la part qu'il avoit dans l'intrigue. Mais comme des cas semblables à celui où on étoit, l'immunité Ecclésiastique n'est pas autant respectée, ni respectable qu'elle voudroit être, des moïens un peu plus violens que les persuasions aiant été employez, l'Abbé révéla tout ce qu'on voulut, & plus encore qu'on n'en atendoit; car on sçût qu'il servoit de plume au Parti, & qu'il avoit composé les Manifestes, qu'on devoit distribuer en France au nom du Roi Philippe.

Quoique Mr. le Duc d'Orléans montrât dans tous ses discours une grande modération en une affaire où l'on avoit traité de lui ravir son poste, le premier du Roïaume, & peut-être la vie, les choses n'en allèrent pas moins vigoureuſement; & depuis le premier jour de la découverte, on vit dans tous les ſuivans de nouveaux emprisonnemens. On députa un nombre de ſujets du Conſeil de Régence & d'autres, pour examiner ces priſonniers & pour découvrir à fond toutes les trames de l'entreprise, & les voies par leſquelles on avoit réſolu de l'exécuter. On ſçait en général que le génie de la Nation Françoisé étant facile, autant & plus que celui d'aucune autre Nation à embrasser les nouveautéz, ce n'eſt pas merveille qu'il ſe trouvât de toute ſorte de perſonnes parmi les conſpirateurs, d'autant plus que le but aparent de la conſpiration étant de remédier aux maux de l'Etat, en changeant le Gouvernement, pluſieurs s'y laiſſoient entraîner par divers motifs, qu'ils étoient bien-aiſés de couvrir de ce prétexte ſpécieux. Il eſt impoſſible de contenter tout le monde, quelque juſtice qui régne dans l'adminiſtration des affaires publiques, parce qu'il n'y a aucune grace à laquelle il ne ſe trouve beaucoup de prétendants,

dants, qu'il est impossible de satisfaire, ni justice qui n'incommode quelqu'un. Il est encor plus facile que les mécontents se ressentent du tort qu'ils croient qu'on leur fait sous un Gouvernement en quelque façon précaire, que sous un Monarque absolu, dont la volonté règle & dispose de toutes les prétentions & de tous les droits des Sujets. On exige de plus grands égards d'un Gouverneur qui n'est que pour un temps, parce qu'il paroît moins dangereux de réclamer, & qu'on craint moins son autorité. D'ailleurs, comme tous les changemens montrent un aspect flâteur aux Prétendants, l'espérance de plus grands avantages, que ceux dont on jouit, embarque facilement les ambitieux dans les entreprises les plus dangereuses.

Quoiqu'on dit que l'Abbé Brigaut, avoit aculé quelques Jésuites d'être mêlez dans l'intrigue, on ne parla cependant d'aucun Pere de cette Compagne; ce qui assurément leur feroit beaucoup d'honneur, l'opinion commune les accusant d'un penchant extraordinaire à entrer dans les grandes affaires & d'être employez auprès des Princes. Il est cependant aussi difficile de croire qu'ils se soient montrez indifferens en cette affaire, que de ne pas soupçonner le St. Pere d'y avoir eu quel-

que part ; la mesintelligence, entre les deux Cours de Rome & de Paris, donne lieu de croire qu'on n'étoit pas fâché dans la premiere de ce qui pouvoit déranger la seconde ; le changement des affaires pouvant faire esperer de plus favorables dispositions à l'obéissance & à l'aquiescement que celle-ci refuse depuis si long-temps.

Non-seulement le Roi Philippe ne donna aucun desaveu de l'atentât commis par son Ambassadeur à Paris, convaincu d'avoir voulu révolter la Nation contre le Gouvernement, comme l'on avoit prié le Duc d'Orléans, lorsqu'il arrêta cet Ambassadeur ; mais il donna une Déclaration du 25. Décembre, par laquelle il rejettoit sur cet arrêt la cause de toute la mesintelligence qui étoit entre les deux Couronnes. Le Cardinal Alberoni, à qui seul il est naturel d'attribuer cette Déclaration, n'avoit pas d'autre voie de se tirer d'affaire, qu'en imputant au Régent le sujet & la cause de son entreprise. Il est certain que ces sortes de Déclarations, qui sont des Déclarations de Guerre, sont ordinairement fondées sur des sujets de mécontentemens, réels ou imaginez ; mais toujours exprimez dans la Déclaration ; au lieu que celle du Roi Philippe suppose, sans aucun éclaircissement ou détail des circon-

stan-

stances, que le Duc d'Orléans, qu'il traite de *Particulier*, est celui qui pour des desseins préméditez, se dépouillant de tout sentiment de Religion & d'humanité, a rompu l'union entre les deux Roïaumes, par une nouveauté si monstreuse, qu'elle a dû effraier & scandaliser tous les sujets du Roi T.C. Cette Déclaration est si singuliere & exprimée en des termes si hardis, qu'il est difficile de comprendre qu'elle a pû paroître sous le nom d'un Prince, Parent & Allié étroitement au Roi T. C. mais si elle est hardie, elle n'est pas moins artificieuse, en ce que non-seulement elle déferé aux Etats du Roïaume de France, où l'on fait que leur autorité est abolie, le droit de connoître du Gouvernement & de la maniere dont il est administré, mais encourage tous ceux qui ont conspiré contre le Régent & tous ceux qui seront tentez de le faire, à mettre leur dessein en exécution, en leur promettant, quoique par un autre motif, de les recevoir à bras ouverts, comme *Amis*, offre qui ne seroit guères à propos, si on parloit à des gens, qui se presentassent pour combattre tout de bon, & non pas comme amis, de la maniere que les voudroit le Manifeste. Voici les propres termes de la Déclaration. C'est le Roi Philippe qu'on fait parler.

„ Les avis que je reçois de toutes parts
„ qu'on prépare depuis quelque-temps de
„ gros Magazins sur les Frontières de la
„ France, & qu'on a déjà nommé les Chefs
„ qui doivent commander une Armée,
„ plusieurs autres dispositions militaires,
„ & enfin l'atentât qu'on vient de com-
„ mettre contre le droit des gens, à l'é-
„ gard de mon Ambassadeur, me font
„ croire, que contre toute raison, on pen-
„ se à faire une irruption dans mes Etats.

„ Un procédé si irrégulier & si *barbare*
„ me surprend d'autant plus, qu'il est évi-
„ dent que le Roi T. C. mon très-cher
„ Neveu, n'y a aucune part, étant inca-
„ pable, par son âge, & encore plus par
„ la bonté de son naturel, d'un action si
„ noire. On ne doit pas non plus l'impu-
„ ter à une Nation que j'aime tendrement,
„ & avec laquelle je suis lié par des nœuds
„ si étroits. Personne n'ignore, qu'outre
„ que je suis né & que j'ai été élevé dans
„ son sein, elle a uni ses forces avec cel-
„ les de mes fidèles sujets, & que de con-
„ cert avec eux, elle m'a maintenu sur le
„ Trône d'Espagne, au prix même de son
„ sang, & malgré les derniers efforts de
„ presque toute l'Europe conjurée contre
„ moi.

„ Ce détestable projet ne pouvant donc

„ être

„ être attribué ni au Roi, mon très-cher
 „ Neveu, avec qui je compte d'entretene-
 „ nir toute ma vie une tendre & sincere
 „ correspondance, ni à la Nation qui m'est
 „ si chere, & qui a sacrifié tout pour moi,
 „ ne peut être que l'ouvrage d'un *Particu-*
 „ *lier*, dont *les desseins préméditez* depuis
 „ long-temps, ne sont que trop connus
 „ dans le monde. La postérité aura peine à
 „ croire qu'il se soit tellement *dépoüillé*
 „ de tous les *sentimens de Religion &*
 „ *d'humanité*, que pour arriver à ses pro-
 „ pres fins, il ait *foulé aux pieds les droits*
 „ *les plus sacrez*, ceux de sa Patrie, d'un
 „ Roi Pupille du Sang de France, & qu'il
 „ ait rompu une union, qui a coûté la vie
 „ d'un million d'hommes, & pour laquel-
 „ le le Roi mon Aïeul a tout hazardé,
 „ jusqu'à son Etat, persuadé que la con-
 „ servation & la félicité des deux Couron-
 „ nes y étoient atachées, & que par-là
 „ il mettoit fin à des Guerres éternelles
 „ entre deux Rois voisins, dont la concor-
 „ de est également importante au repos de
 „ l'Europe & des deux Nations.

„ On ne doute pas que les fideles su-
 „ jets du Roi, nôtre très-cher Neveu, ne
 „ soient effraiez & scandalifez d'une *non-*
 „ *veauté si monstruse*, sçachant sur-tout
 „ que pendant la Minorité du Roi, on ne
 „ peut

„ peut , sans le consentement *des Etats* ,
„ ni déclarer la Guerre , ni entreprendre
„ quoique ce soit , dont les suites peuvent
„ être très-funestes à toute la Nation , par-
„ ce que les Etats sont *seuls dépositaires de*
„ *l'autorité du Roi Pupille* , seuls char-
„ gez de la défense du Roïaume.

„ Nul François , quelque prévenu &
„ séduit qu'il soit par de faux & spécieux
„ préjugés , pour peu qu'il réfléchisse ,
„ ne peut au moins disconvenir qu'il n'est
„ pas au pouvoir d'un *Particulier* d'abu-
„ ser du nom & de l'autorité d'un Roi
„ Mineur , pour engager toute la Nation ,
„ sans son aveu , dans une Guerre qui ne
„ peut que lui être très-fatale , parce qu'il
„ est fort vrai - semblable que la Guerre
„ étant une fois allumée , on attirera jus-
„ que dans le centre de la France les plus
„ implacables ennemis , qui la ravageront ,
„ sous prétexte de la secourir.

„ Je suis persuadé que tous les bons
„ François , touchés de ses raisons si ju-
„ stes , auront horreur de prendre les ar-
„ mes ; & au cas qu'ils les prennent , je
„ me promets , de leurs bons cœurs , que
„ ce ne sera que pour défendre une Cou-
„ ronne , qui secondant le zèle & le cou-
„ rage de mes fideles sujets , qu'ils ont si
„ long-temps soutenuë , avec cet amour
„ qu'ils

„ qu'ils ont naturellement pour leurs Prin-
 „ ces , & dont ils ont donné des preuves
 „ si éclatantes dans tous les siècles.

„ S'ils se présentent dans cet esprit sur
 „ mes Frontieres (comme je n'en doute
 „ point) je proteste que je les recevrai
 „ à bras ouverts , comme mes bons Amis
 „ & Alliez. Je donnerai aux Officiers des
 „ emplois proportionnez à leur rang ; j'in-
 „ corporerai les Soldats dans mes Trou-
 „ pes , & je me ferai un plaisir d'épuiser
 „ (s'il est nécessaire) mes Finances en
 „ leur faveur , afin que tout ensemble ,
 „ Espagnols & François , nous comba-
 „ tions unanimement les ennemis com-
 „ muns des deux Nations.

„ Que s'il arrive (ce que je ne puis croi-
 „ re) que quelque particulier oublie son
 „ devoir, en exerçant des actes d'hostilitez
 „ dans mes Roïaumes , il doit bien s'aten-
 „ dre à être généralement regardé com-
 „ me un sujet rebelle au Roi T. C. mon
 „ très-cher Neveu , & traître à sa patrie.
 „ Donné au Château de Pardo 25. Décem-
 „ bre 1718.

Signé IO EL REY.

Et plus bas

DON MIQUEL FERNANDEZ DURAN.

Il faut assurément deviner, pour comprendre quels sont les desseins que le Régent avoit préméditez, & pour lesquels on lui déclara la Guerre, quoique la Déclaration assûre qu'ils sont de long-temps connus de tout le monde, à moins que ces desseins ne soient la priere & les instances faites au Roi Philippe d'aquiescer à la médiation des Puissances qui s'interessoient à son repos, & à se désister des invasions commencées contre les plis de Sardaigne & de Sicile, en donnant les mains à un accommodement avec l'Empereur, à des conditions plus avantageuses que celles qu'il avoit lui-même recherchées, & plus sûres que tout ce qu'il se pouvoit promettre de la poursuite d'une Guerre, où les Alliances déjà contractées par S. M. I. ne lui laissoient pas esperer autant de conquêtes qu'il pouvoit s'en imaginer, ou que le Cardinal Alberoni lui faisoit peut-être esperer. Il est vrai que Mr. le Duc d'Orléans étoit disposé de s'unir avec eux, qui prétendoient que leur offre fut acceptée, pour la paix & le repos de l'Europe, qu'on avoit commencé de troubler par les hostilités commencées du côté de l'Espagne : mais ce concours de la France à un dessein où elle trouvoit ses avantages particuliers, ne pouvoit

pouvoit offenser que ceux qui vouloient la continuation de la Guerre pour leurs fins particulieres ; c'est pourquoi le Manifeste du Cardinal ne fait aucune mention de ce sujet principal de la Guerre , & les Armées Espagnoles , qui agissoient depuis depuis deux ans , étoient une nouveauté tout au moins aussi monstrueuse , que les Magasins que le Cardinal se plaint qu'on formoit sur les Frontieres , & qu'il donne pour de légitimes sujets de déclarer la Guerre.

Ce dépouillement des sentimens de Religion , dont on accuse le Régent de fouler aux pieds les droits les plus sacrez , est mis dans le Manifeste pour réveiller le zèle , sans connoissance , des dévots ou-trez , qui considéroient la difficulté qu'on fait en France d'accepter la *Constitution* dans toute son étendue , comme un crime ; quoique ce refus , à moins qu'on n'explique des Propositions ambiguës , regarde & doit beaucoup plus contribuer à la paix de l'Eglise , qu'une acceptation aveugle , qui fourniroit éternellement des sujets de dispute sur ces matieres , sans ces explications.

Au reste , on ne sçauroit nier que le terme de *Particulier* , quand on parle d'un Régent de France , par cette qualité

Tuteur

Tuteur du Roi & Gouverneur du Roïaume, ne soit fort insultant ; & il est étrange qu'il soit employé par un autre particulier, dont toute l'autorité dépend du bon plaisir d'un Roi, maître absolu de ses volontez, & qui fait combien il est facile de faire perdre cette autorité à un homme qui en soit revêtu, comme on a vû que le Cardinal Del Giudice la perdit effectivement par les insinuations d'un autre, qui étoit en ce temps-là *Particulier* beaucoup plus petit, & moins considérable que ce Cardinal, alors premier Ministre. Mais enfin *ad populum phalaras*. On fait que le plus souvent ces Déclarations ne sont que pour ceux qui n'y regardent pas de si près, & qu'au défaut de matiere & de sujets qu'on puisse montrer à tout le monde, on expose ce qu'on espere qui fera impression sur quelques-uns.

La Déclaration, publiée au nom du Roi Philippe, aiant porté les choses à une rupture, on se prépara en France à soutenir la Guerre d'une maniere à n'en avoir pas le démenti. Il fut résolu de former deux Corps d'Armée contre l'Espagne ; l'un qui agiroit dans le Roussillon & contre la Catalogne, & l'autre contre la Navarre. L'on nomma les Généraux qui

com-

commanderoient l'un & l'autre. Il fut publié un Manifeste des raisons qui porteroient le Roi T. C. à se défendre par la même voie des armes ; & ce Manifeste accompagna ou procéda la Déclaration, qui permettoit ou commandoit les hostilités. Mais avant que de donner le précis de ces deux pièces, qui ne parurent qu'au commencement de l'année suivante, on donnera celui de la Déclaration du Roi de la Grande Bretagne, qui fut publiée les derniers jours de celle-ci ; sçavoir, le 28. Décembre. C'étoit lui qui avoit témoigné le plus grand empressement & pris le plus grand soin d'établir une bonne paix dans l'Europe, & qui, à force de représentations, avoit enfin disposé l'Empereur à renoncer à ses prétentions sur les Roïaumes d'Espagne, & par conséquent à en laisser jouir le Roi Philippe. Il avoit engagé les principales Puissances de l'Europe, la France & les Etats Généraux, à lui prêter leur consentement, pour agir, au nom commun, auprès du Roi Philippe, afin de le porter à se désister des hostilités que son Ministre lui avoit fait commencer, & les insinuations de si grands & de puissants Médiateurs étant inutiles, il les avoit engagez à une opposition armée contre la poursuite

de la Guerre. Ni les représentations ni la crainte de si puissantes oppositions n'ayant eu aucune force sur la Cour de Madrid, il avoit envoyé une Escadre dans la Méditerranée, qui arrêta un peu les progrès des conquêtes de la Flotte Espagnole dans la Sicile & mit l'Empereur en état de défendre cette Isle, que les projets de Paix lui donnoient. Et ce fut alors que le Cardinal Alberoni voyant que les ménagements dont il avoit usé envers la Nation Angloise, à laquelle il avoit permis un peu auparavant d'exercer son commerce, avec une entière liberté, en Espagne, ne pouvoient faire désister le Roi de la Grande Bretagne de ses oppositions; il lui déclara enfin la Guerre, & le Roi Georges aux Espagnols, comme on a dit, le 28. Décembre. Voici le précis de cette Déclaration, qui fut faite dans les lieux accoutumez de la ville de Londres, avec toutes les cérémonies ordinaires en de semblables occasions.

„ Que se trouvant engagé par divers
 „ Traitez à maintenir la neutralité d'Italie
 „ & à deffendre S. M. I. dans la possession
 „ des Roïaumes, Provinces & droits dont
 „ elle jouïssoit en Europe, & desirant d'é-
 „ tablir la Paix & la tranquillité publique,
 „ sur

„ sur les fondemens les plus justes & les
 „ plus durables qu'il fut possible, il avoit
 „ de tems en tems communiqué ses pen-
 „ sées & intentions pacifiques au Roi d'Es-
 „ pagne, dans l'esperance qu'elles seroient
 „ enfin approuvées ; Qu'il l'avoit fait plus
 „ instamment, lorsqu'il avoit vû la Sardai-
 „ gne envahie par les armes de S. M. C.
 „ ce qui n'ayant pas eu d'effet, il avoit été
 „ contraint d'envoyer une Escadre dans la
 „ Mer Méditerranée, dans la même vûe
 „ d'apuiier des négociations de Paix, & de
 „ prévenir, par le moien de celle-ci, les
 „ diverses calamitez qui devoient suivre
 „ de la continuation de la Guerre.

„ Que dans la même vûe, il avoit déjà
 „ envoyé à Madrid le Comte de Stanho-
 „ pe, un de ses Secretaires d'Etat, avec
 „ un plein pouvoir d'offrir tous ses ef-
 „ forts pour le rétablissement de la Paix
 „ & du repos, & qu'il avoit eu le regret
 „ de le voir revenir, sans la moindre
 „ esperance d'aucune disposition pacifi-
 „ que dans la Cour d'Espagne ; Que l'A-
 „ miral Bing n'ayant non plus trouvé au-
 „ cun penchant vers des mesures aim-
 „ ables, avoit été obligé de protéger, par
 „ la force, les Etats de l'Empereur, qui
 „ étoient en un danger éminent, par l'in-
 „ vasion du Roïaume de Sicile, & par les

Flottes & Armées considérables que le Roi d'Espagne avoit dans ces quartiers-là.

Qu'au lieu d'écouter toutes les propositions d'accommodement qu'il avoit faites, le Roi d'Espagne, non-seulement avoit faisi les personnes & les effets des Anglois résidans dans ses Etats, contre la teneur & intention des Traitez, mais aussi donné des ordres à ses sujets d'armer contre eux & de les attaquer & détruire, quelque part qu'ils pûssent les rencontrer : Que cette conduite l'ayant obligé de rapeller le souvenir de tout ce qui avoit blessé la bonne amitié entre les deux Roiaumes, dès son avancement au Trône de la Grande Bretagne, il avoit reconnu, par les plaintes de ses sujets, quantité d'infractions de Traitez, de violations de Priviléges, & d'oppositions injustes faites, de la part des Ministres & sujets Espagnols, au commerce de ces mêmes sujets, & du mépris fait par les Gouverneurs du Roi d'Espagne, des recours qu'on avoit fait à eux pour en obtenir justice.

Qu'il paroïssoit que par l'instigation & les pernicieux conseils de son premier Ministre, ce Prince, sous couleur de balancer

lancer

,, lancer le pouvoir de l'Empereur & as-
 ,, sùrer la liberté des Princes d'Italie , a-
 ,, voit levé des armées considérables & fait
 ,, des préparatifs extraordinaires, tant par
 ,, mer que par terre ; ce qui ne tendoit
 ,, qu'à l'exécution des dangereux desseins
 ,, d'unir , sur une même tête , lorsque
 ,, l'occasion s'en presenteroit , les Cou-
 ,, ronnes de France & d'Espagne, dont la
 ,, séparation avoit déjà couté tant de sang
 ,, & de tresors ; & ce que dans tous les
 ,, tems à venir on devoit songer à préve-
 ,, nir , avec toute l'attention possible , &
 ,, s'y opposer....

,, Qu'il avoit encouragé le Prétendant
 ,, à la Couronne de la Grande Bretagne,
 ,, & ses adhérants excité d'autres Prin-
 ,, ces contre la Nation Britannique , usé
 ,, de menaces, qui ne conviennent point
 ,, à des Têtes Couronnées , &c.

A ces Causes,....

On publia en même-tems XXV. Arti-
 cles , ou Cas particuliers , de la part des
 Négocians Anglois , dans lesquels ils s'é-
 roient plaints d'être vexés dans leur négoce
 avec les Espagnols , & une autre permission
 à part , à tous les sujets de la Couronne
 Britannique , d'user de représailles contre
 les Vaisseaux & Effets appartenans à l'Es-
 pagne & à ses sujets.....

Il est remarquable que tous les sujets de mécontentement, que témoigne le Roi de la Grande Bretagne, sont fondez sur le refus que la Cour de Madrid avoit fait à toutes les instances d'entendre à un accommodement, que ce Prince sollicita toujours avec le dernier empressement, & auquel on peut dire qu'il procura toutes les facilitez possibles, en disposant l'Empereur à se défaire de toutes ses prétentions sur le Royaume d'Espagne. La connoissance qu'on a du bon naturel du Roi Philippe ne laisse aucun doute qu'il y auroit aquiescé, puisque, comme on verra bien-tôt, il n'avoit jamais recherché autre chose, si ce n'est qu'on le laissât jouir de ce qu'il possédoit. Cependant le Comte de Stanhope étant de retour en Angleterre, assûra que dans le dernier entretien qu'il avoit eu avec le Cardinal Alberoni, qui voulut bien lui faire une visite, après que le Comte eut pris son audience de congé & fut prêt à partir, ce Prélat l'avoit assuré qu'il étoit très-faché de le voir partir, & qu'il avoit fait tous ses efforts auprès de S. M. pour la porter à souscrire à ce qu'on demandoit d'elle par le Traité de la Quadruple Alliance, mais qu'elle lui avoit répondu que son honneur ne lui permettoit pas.

La Quadruple Alliance n'ayant pû trouver le moien de réduire la Cour de Madrid à la Paix, par la voie de la persuasion & des remontrances ; & le Roi de la Grand' Bretagne ayant enfin déclaré la Guerre, le Roi T. C. de l'avis du Confeil de Régence, la déclara auffi le 9. de Janvier l'an 1719. & rendit public, avec la Déclaration de Guerre, le Manifeste ou les motifs qui l'y avoient porté, & qui contenant la conduite tenuë par la Cour de Madrid, dès le commencement de la méfintelligence née entre les deux Nations, mérite d'être ici raportez en Abregé. Il dit donc :

„ * Qu'encore que les Rois ne soient
 „ tenus de rendre compte de leurs actions
 „ à personne, que cependant quand il
 „ importe à leur gloire & à la tranquili-
 „ té de leurs Peuples que les motifs de
 „ leurs réfolutions soient connus, ils en
 „ devoient faire connoître la justice, qu'ils
 „ avoient confultez dans le fecret.

„ Que S. M. conduite par les confeils
 „ du Duc d'Orleans Régent, vouloit bien
 „ expofer à fes fujets & à tout le monde,
 „ les raifons qu'elle avoit eû d'entrer dans
 „ de nouvelles liaifons avec plusieurs gran-
 „ des Puiffances pour la pacification en-

„ tiere

,, tiere de l'Europe, pour la sûreté parti-
 ,, culiere de la France, & pour celle de
 ,, l'Espagne, qui méconnoissant ses vrais
 ,, intérêts, troubloit la tranquillité com-
 ,, mune, par l'infraction des derniers
 ,, Traitez.

,, Qu'on imputoit point cette infraction
 ,, au Roi Catholique, mais à ses Mini-
 ,, stres, qui l'ayant engagé trop légère-
 ,, ment, savoient lui faire de cet engage-
 ,, ment une raison & une nécessité de le
 ,, soutenir. Qu'on se proposoit deux cho-
 ,, ses; l'une l'avantage des Peuples soumis
 ,, à S. M. T. C. en prévenant une Guerre
 ,, avec tous les voisins, dont on étoit me-
 ,, nacé; & l'autre, la gloire & les inté-
 ,, rêts du Roi d'Espagne; que S. M. T. C.
 ,, regardoit comme le prix des longs tra-
 ,, vaux & de tout le sang qu'il en avoit
 ,, coûté à la France pour la maintenir sur
 ,, son Trône.

,, Que ces intentions se justifioient par
 ,, la suite des faits qu'on alloit rapporter.

,, Qu'on savoit que dans le cours de
 ,, la dernière Guerre, la France avoit été
 ,, réduite, par ses disgraces, à la néces-
 ,, sité de consentir au rapel du Roi d'Es-
 ,, pagne, & qu'elle en auroit eû le re-
 ,, gret, sans les changemens qui survin-
 ,, rent, qu'on reconnut à Utrecht les
 ,, droits

,, droits du Roi Catholique ; mais que
 ,, l'Empereur , quoi qu'abandonné de ses
 ,, Alliez ne pouvoit encore renoncer à ses
 ,, prétentions : que le Roi deffunt avoit
 ,, travaillé inutilement à le porter à cette
 ,, renonciation , & par les avantages que
 ,, ses armes avoient remporté , après la
 ,, Paix d'Utrecht , sur celles de ce Prince ,
 ,, & par la négociation de la Paix , qu'il
 ,, fut contraint de faire avec lui , pour
 ,, donner enfin quelque repos à ses Peu-
 ,, ples, après le cours d'une si longue Guer-
 ,, re. Que toutes les propositions faites à
 ,, Bade pour cela n'ayant pû disposer les
 ,, choses à aucun accord , le Roi envoia
 ,, Mr. le Comte du Luc à Vienne , pour
 ,, reprendre de nouveau le Traité de cet
 ,, accommodement , sans qu'il pût rien
 ,, conclure : que l'état de cette incertitu-
 ,, de , où se voioit le Roi d'Espagne , tant
 ,, que l'Empereur ne le reconnoitroit pas
 ,, pour tel , étoit cause des Lettres qu'il
 ,, écrivoit , coup sur coup , au Roi , son
 ,, Grand Pere , & qui font foi que le
 ,, plus pressant de ses soins étoit celui de
 ,, cet accommodement , pour lequel il re-
 ,, nonçoit de bon cœur à tout ce que l'Em-
 ,, pereur possédoit de la Monarchie d'Es-
 ,, pagne , aux Roïaumes de Sicile pour S.
 ,, A. R. de Savoie , à celui de Sardaigne
 ,, pour

„ pour l'Electeur de Baviere , à l'Isle de
 „ Minorque & à la Place de Gibraltar en
 „ faveur des Anglois..... que le Roi Phi-
 „ lippe convaincu , par la fâcheuse expé-
 „ rience d'une Guerre qui avoit duré tant
 „ d'années , & pendant le cours de laquel-
 „ le il s'étoit vû réduit à de si grandes ex-
 „ trêmités , ne souhaitoit rien avec plus
 „ de passion , pour l'affermissement de
 „ son Etat , que cet accord avec l'Empe-
 „ reur , qu'il considéroit comme l'accom-
 „ plissement de son bonheur , & la fin ou
 „ l'objet de toutes ses esperances.

„ Que le Roi deffunt , Aieul du Roi
 „ Philippe, n'avoit rien recommandé plus
 „ sérieusement en mourant , à son Petit-
 „ Fils , que de se procurer en toute ma-
 „ niere la Paix avec l'Empereur , attendu
 „ l'épuisement des forces de la France ,
 „ de laquelle seule il pouvoit esperer du
 „ secours : que la jalousie des prospéritez
 „ passées de celle-ci , & la défiance de nou-
 „ velles entreprises animant la plus gran-
 „ de partie de l'Europe , on ne devoit lui
 „ laisser aucun sujet de s'unir de nouveau
 „ contre les deux Nations. Que dans cet-
 „ te situation d'affaires , rien ne venant
 „ plus à propos pour leurs intérêts com-
 „ muns , que l'alliance & la bonne amitié
 „ avec les Puissances , qui leur avoient
 „ donné

„ donné la Paix, on n'avoit procuré, du
 „ côté de la France, de la confirmer, par
 „ de nouveaux Traitez & de nouvelles al-
 „ liances avec la Grand' Bretagne & les
 „ Etats Généraux, pour le maintien des
 „ derniers Traitez d'Utrecht & de Bade,
 „ & pour la garantie réciproque des Etats
 „ de chacun, & qu'ayant fait proposer l'an
 „ 1716. au Roi Catholique cette alliance,
 „ & l'ayant exhorté d'y entrer, le Cardi-
 „ nal del Giudice y fit une réponse dictée
 „ dans l'intérieur du Palais, par un au-
 „ tre Ministre, dès-lors tout-puissant,
 „ & dont il ne fut en cette occasion que
 „ l'interprète; que le Roi Catholique aiant
 „ examiné l'extrait qui lui avoit été re-
 „ mis, & les derniers Traitez signez à
 „ Utrecht, il n'y avoit trouvé aucune clau-
 „ se qui eut besoin d'être confirmée.

„ Que ce refus, si contraire aux soins
 „ inquiets qu'avoit jusqu'alors témoigné
 „ S. M. C. de l'incertitude de son Etat,
 „ fut confirmé par des effets qui lui é-
 „ toient conformes. Qu'on commença
 „ dès-lors à troubler le commerce des
 „ François en Espagne, & par la prati-
 „ que de certaines alliances qui n'y a-
 „ voient aucun rapport, & même par des
 „ oppositions secretes, qu'on reconnut ve-
 „ nir de la part de l'Espagne, & qui a-
 „ voient

voient pour but d'empêcher la conclusion de l'alliance, que la France recherchoit avec le Roi de la Grand' Bretagne & les Etats Généraux.

„ Que cette alliance aiant été premièrement Traitée à Hanover, par les soins de l'Abbé du Bois, qui fut-là envoyé pour en convenir avec S. M. Britannique; elle fut enfin signée & conclue à la Haie le 4. Janvier de l'année suivante 1717. après que le Roi Georges en eût fait donner part, en son nom, à la Cour d'Espagne, & se fut assuré de la *répugnance invincible du Ministre à tout projet d'union.*

„ Que nonobstant ces Traitez particuliers, l'Europe demeurant toujours dans la même incertitude & crainte de voir renouveler la Guerre, tant que l'Empereur ne seroit pas pacifié avec le Roi Catholique, le Roi de la Grand' Bretagne voulut tenter cet accommodement. Il fit donner part de cette résolution au Roi T. C. qui aiant envoyé Mr. de Louville à Madrid pour faire de nouvelles tentatives, afin de porter S. M. C. à donner les mains à traiter cet accommodement, n'y pût obtenir d'être seulement écoutée. Le Roi de la Grand' Bretagne y aiant aussi envoyé un Ministre

„ nistre , celui d'Espagne pour couvrir les
 „ fins de l'armement extraordinaire qu'il
 „ faisoit , trouva à propos de feindre & de
 „ revenir de ses premieres opositions , à
 „ ce qu'on lui avoit déjà autrefois propo-
 „ sé : mais dès qu'il crût n'avoir plus be-
 „ soin de la feinte , il retourna à ses pre-
 „ miers refus.

„ Que S. M. Britannique aiant fait agir
 „ ses Ministres à Vienne , y avoit trouvé
 „ l'Empereur disposé à ce qu'on deman-
 „ doit de lui , moiennant la cession de la
 „ Sicile , qu'il jugeoit necessaire à la con-
 „ servation du Roïaume de Naples , dont
 „ il étoit déjà en possession , & même à
 „ consentir que les Fiefs de Parme & de
 „ Plaisance fussent assûrez aux enfans de
 „ la Reine d'Espagne. La neutralité d'Ita-
 „ lie ne se trouvoit exposée à aucun dan-
 „ ger par cette convention , ou du moins
 „ ne paroïssoit devoir craindre aucun trou-
 „ ble ; le Roi Philippe , à l'instance du
 „ Pape , s'étant solennellement engagé à
 „ n'y exercer aucune hostilité , ni faire
 „ valoir aucune prétention , tant que l'Em-
 „ pereur auroit la Guerre avec le Turc.
 „ Le Roi Catholique étoit d'ailleurs in-
 „ struit , par la connoissance que lui en
 „ fit expressément donner le Roi de la
 „ Grand' Bretagne , qu'il avoit dès le 25.

de Mai 1716. signé un Traité particulier avec l'Empereur, portant garantie des Etats de ce Prince en Italie, & une promesse expresse de lui donner des secours, en cas qu'ils fussent ataqués.

Que contre l'attente de tout le monde, au mépris des engagements du Roi de la Grand' Bretagne, des intérêts particuliers du Roi Catholique & de son zèle pour la Religion, on avoit vû éclater une entreprise, formée par un armement fait des fonds levez sur les biens Ecclesiastiques & destinez pour soutenir la gloire du nom Chrétien, preuve que les mauvais conseils & la trop grande puissance du Ministre prévaloiént en Espagne sur les intentions & les vertus de son Roi.

Qu'au premier avis de cette entreprise, le Roi T. C. avoit envoyé un Exprès au Duc de St. Aignan, son Ministre à Madrid, pour qu'il representa au Roi les dangeureuses suites de sa résolution, & l'exhortât de nouveau à rentrer dans les vûës de conciliation, que le feu Roi son Grand Pere & le Roi de la Grand' Bretagne avoient projeté entre lui & l'Empereur. Le Colonel Stanhope arriva encore à Madrid chargé des mêmes instances : & pour

agir

„ agir plus promptement , & avec plus
 „ de concert , à l'instance de S. M. B. &
 „ l'Empereur & le Roi T. C. envoièrent
 „ des Ministres à Londres , pour y con-
 „ certer les mesures les plus propres pour
 „ arrêter les démarches d'un Ministre ,
 „ qui non - seulement refusoit opiniâtre-
 „ ment tous les partis pacifiques qu'on lui
 „ proposoit , mais *menaçoit d'allumer par*
 „ *tout le feu de la Guerre , malgré tou-*
 „ *tes les mesures que l'on croiroit prendre*
 „ *pour le prévenir , & qui regardoit com-*
 „ *me une conspiration contre l'Espagne*
 „ *tous les sentimens unanimes de Paix où*
 „ *entroient les autres Puissances.*

„ Cette conduite anima alors le Roi de
 „ la Grand' Bretagne & S. M. T. C. d'au-
 „ tant plus vivement à chercher des re-
 „ medes , que le mal étoit plus grand. On
 „ pria , on pressa l'Empereur de donner
 „ enfin les mains au projet de cession
 „ qu'on lui avoit proposé ; & ce ne fut
 „ qu'avec une répugnance très - grande
 „ que S. M. I. y donna les mains & *a-*
 „ *mortit son ressentiment de l'infraction des*
 „ *Traitez , dont il se croioit en droit de ti-*
 „ *rer vengeance.*

„ L'Empereur aiant enfin consenti au
 „ projet d'accommodement & de Paix ,
 „ le Roi T. C. envoia le Marquis de Nan-

„ créé à Madrid , pour en donner part au
 „ Roi & lui faire de nouvelles instances d'y
 „ acquiescer , puisque par ce Traité on lui
 „ procuroit des avantages au - delà de ce
 „ qu'il avoit lui-même demandé. Toutes
 „ les instances furent inutiles , & le Mini-
 „ stre se couvrant toujourn du nom du
 „ Roi Catholique , se faisoit honneur de
 „ sa propre inflexibilité , s'irritant des re-
 „ montrances qu'on lui faisoit & ajoutant
 „ ou repliquant les menaces qu'il avoit
 „ déjà faites de *mettre en feu toute l'Eu-
 „ rope* , si on exigeoit plus qu'il ne vou-
 „ loit accorder.

„ Les conditions du Traité , que les
 „ Puissances Médiatrices avoient conclu à
 „ Londres , en réservant trois mois au
 „ Roi d'Espagne pour se résoudre à y
 „ souscrire , étoient celles-ci , que

I. *L'Empereur renonceroit formelle-
 ment , tant pour lui que pour ses heritiers...
 à la Monarchie d'Espagne & des Indes ,
 & à tous les Etats dont le Roi Catholi-
 que avoit été reconnu légitime possesseur par
 les Traitez d'Utrecht , & s'engageoit de
 fournir , dans la meilleure forme , les actes
 de renonciation nécessaires.*

II. *Les Successions aux Etats du Duc
 de*

de Parme & du Grand Duc de Toscane pouvant exciter une grande contestation & une nouvelle Guerre en Italie, parce que la Reine d'Espagne prétend y être apellée par sa naissance, & que l'Empereur soutient que le droit d'en disposer, au défaut d'heritiers mâles, lui appartient & à l'Empire : il a été stipulé que ces Successions venant à vâquer par la mort des Princes possesseurs sans heritiers mâles, le fils de la Reine, & ses descendans mâles, & à leur défaut, le second fils & les autres cadets de la susd. Reine, avec leurs descendans mâles, succéderont dans tous lesd. Etats, qui seront reconnus Fiefs Masculins mouvans de l'Empire, & qu'il en sera donné au fils de la Reine, qui devra succéder, des Lettres d'expectative, contenant l'Investiture éventuelle. Et pour sûreté de l'exécution de cette disposition, qu'il sera établi, par les Cantons Suisses, des Garnisons dans les principales Places de ces deux Etats; sçavoir, à Livorne, & à Porto-ferraio, à Parme & à Plaisance, à la soldé des Médiateurs, avec serment de les garder & défendre sous l'authorité des Princes régnans & de ne les remettre qu'au Prince, fils de la Reine d'Espagne, lorsque ces Successions seront ouvertes.

III. Il a été stipulé que jamais, ni en aucun cas, l'Empereur, ni aucun Prince de la Maison d'Autriche, qui possédera les Roïaumes, Provinces, & Etats d'Italie, ne pourra s'approprier les Etats de Toscane & de Parme.

IV. Comme il n'a pas été possible d'engager l'Empereur à se désister des prétentions qu'il a toujours conservées sur la Sicile, il a été réglé qu'Elle seroit cédée à ce Prince, qui de sa part céderoit au Roi de Sicile, par forme d'équivalent, le Roïaume de Sardaigne, en réservant au Roi d'Espagne, sur ce même Roïaume, le droit de réversion à sa Couronne, qu'il s'étoit réservé sur la Sicile, par l'acte de cession qu'il en avoit faite en conséquence des Traitez d'Utrecht.

V. On a laissé au Roi d'Espagne un terme de trois mois, du jour de la signature du Traité, pour accepter les conditions qui lui ont été offertes, que toutes les parties contractantes garantissent & s'engagent à faire exécuter.

VI. Comme il ne seroit pas juste que la Paix de l'Europe dépendit de l'opinion ou
des

des vûës particulières d'une & ou de deux seules Puissances, & que l'Empereur n'auroit pû se porter à délivrer sa renonciation avant que le Roi d'Espagne eut accédé au Traité, si on ne lui avoit d'ailleurs quelqu'autre sûreté : les parties contractantes sont convenûës de joindre leurs forces pour obliger le Prince refusant de l'acceptation de la Paix, conformément à ce qui a été souvent pratiqué pour le repos public dans des occasions importantes.

VII. On est convenu expressément que si les Puissances contractantes étoient obligées d'en venir aux voies de fait, contre celui qui refuseroit d'accepter l'accommodement proposé, l'Empereur se contenteroit des avantages stipulez pour lui dans le Traité, quelque succès que pûssent avoir ses Armes.

VIII. Enfin le Roi T. C. s'est engagé d'obtenir, pour le Roi d'Espagne, la restitution de Gibraltar.

„ Que ces conditions, que le Ministre
 „ rejettoit avec tant de hauteur, paroîs-
 „ sent néanmoins si équitables & si néces-
 „ saires pour rétablir la tranquillité publi-
 „ que, que le Roi de Sicile, qui seul pa-
 „ roissoit

roissoit y perdre , venoit cependant de
les accepter.

Qu'après l'acceptation de l'Empereur,
le Roi T.C. n'avoit pû se dispenser d'en-
trer dans ce projet , puisqu'en demeu-
rant neutre , il auroit également aliéné
l'Empereur & le Roi d'Espagne, & n'au-
roit pû dans le cours de la Guerre sou-
tenir un personnage indifferant. En se
déclarant pour l'Espagne , il venoit à
violer le Traité de Bade , & mettoit
l'Empereur en droit de lui faire la Guer-
re ; & non-seulement l'Empereur , mais
les Alliez de ce Prince , & toute l'Euro-
pe , allarmée de l'union des forces de la
France & de l'Espagne : Que quand mê-
me S. M. T. C. se seroit alliée avec
l'ennemi déclaré du Roi Catholique ,
cette alliance n'en seroit pas moins ju-
ste , puisque d'elle dépendoit le salut
de ces Peuples , qui devoit par tout être
préférée à l'amitié & la parenté , comme
le Roi deffunt l'avoit fait voir en tant
d'occasions : mais qu'il n'y avoit rien
de semblable en celle-ci , où le Roi T.
C. s'alliant avec l'Empereur , offroit au
Roi Catholique , & l'Empereur & le re-
ste des plus grandes Puissances de l'Eu-
rope pour Alliez , dès qu'il voudra les
accepter , en souscrivant à un projet qui

lui

„ lui procure tout ce qu'il a jamais desiré,
 „ & même plus qu'il n'esperoit.

„ Que la nouvelle entreprise sur la Si-
 „ cile faisoit voir que le Roi d'Espagne ne
 „ s'étoit point du tout montré disposé d'a-
 „ quiescer à aucun accommodement, &
 „ que quand il auroit fait de nouvelles
 „ conquêtes, la Paix & la tranquillité de
 „ l'Europe auroit toûjours été plus éloi-
 „ gnée, parce que l'Empereur pour cela
 „ n'auroit point renoncé à ses prétentions,
 „ & qu'ainsi n'y aiant que la seule union
 „ des forces capables de rétablir le repos,
 „ elle étoit absolument nécessaire. Qu'ain-
 „ si, bien loin que l'Espagne eût lieu de se
 „ plaindre que le Roi T. C. lui déclara la
 „ Guerre, c'étoit celui-ci qui se plaignoit,
 „ avec justice, à l'Espagne de l'avoir ré-
 „ duit à cette extrémité, en refusant obsti-
 „ nément la Paix, sous des prétextes si
 „ frivoles, qu'on n'avoit pû jusqu'ici les
 „ comprendre: Que tantôt c'étoit un point
 „ d'honneur, fondé sur ce que les succes-
 „ sions de *Parme* & de *Toscane* étoient
 „ accordées seulement comme Fief d'Em-
 „ pire. Et quel sujet de s'offenser qu'un
 „ Prince de sa Maison se fut soumis à une
 „ condition, qu'ont reçüe & recherchée
 „ tant de Rois d'Espagne & de France, &
 „ en dernier lieu le feu Roi son Aïeul, le
 „ Roi

» Roi Philippe lui-même ? Tantôt c'étoit
» l'inégalité de la réversion de la Sardai-
» gne avec celle de Sicile. Mais un defa-
» vantage si léger & si incertain méritoit-
» il d'être mis en balance, avec tant d'a-
» vantage presens & solides, que procu-
» roit au Roi Catholique la renonciation
» de l'Empereur à l'Espagne & aux Indes ?
» Tantôt c'étoit le prétexte d'un équil-
» bre, absolument nécessaire en Italie, &
» qu'on alloit renverser en accordant la
» Sicile à l'Empereur. Mais le desir d'un
» équivalent plus parfait méritoit il qu'on
» replongea les Peuples dans les horreurs
» d'une nouvelle Guerre ? Cet équilibre
» peut-il avoir des fondemens plus assu-
» rez que l'établissement d'un Prince d'Es-
» pagne au milieu des Etats d'Italie, que
» les bornes que l'Empereur se prescri-
» par le Traité, que la garantie de tant
» de Puissances ? Si pendant les Traitez
» d'Utrecht, l'Empereur eut été en pos-
» session de la Sicile, comme il l'étoit de
» Naples, le Roi Philippe n'eût point eu
» de difficulté de la lui céder : Qu'il étoit
» vrai que son Ministre lui-même n'avoit
» point fait de difficulté de dire à celui de
» S. M. T. C. que *le Roi, son Maître,*
» *n'avoit jamais compté de garder la Si-*
» *cile, & que s'il en faisoit la conquête,*
» il

„ il seroit porté , puis que toute l'Europe
 „ le vouloit ainsi , à la remettre , même
 „ à l'Empereur.

„ Que les vrais motifs de ce refus ve-
 „ noient enfin d'éclater ; que les Lettres
 „ de l'Ambassadeur d'Espagne , au Cardi-
 „ nal Alberoni , avoient ôté le voile qui
 „ les couvroit , & que l'on étoit enfin ve-
 „ nu à savoir ce qui rendoit le Ministre
 „ d'Espagne inaccessible à tout projet de
 „ Paix. Sçavoir , l'espérance de desoler
 „ le Roïaume , de soulever la France con-
 „ tre la France , de faire agir des Rebelles
 „ de tous les ordres de l'Etat , de voir
 „ jouer cette Mine , qui devoit , selon les
 „ termes de la Lettre de l'Ambassadeur ,
 „ servir de Prélude à l'Incendie.

„ Que la Providence avoit éloigné ce
 „ malheur de la France , & que les Peu-
 „ ples en atendoient & en pressoient la
 „ vengeance ; mais que le Roi T. C. ne
 „ prenoit les armes que pour obtenir la
 „ Paix , sans rien diminuer de son amitié
 „ pour un Prince , qui avoit sans doute
 „ horreur des perfidies tramées sous son
 „ nom. Heureux si ces vertus l'avoient
 „ mis à couvert des surprises de son Mi-
 „ nistre , & si faisant taire à jamais les
 „ mauvais conseils , il n'écoutoit plus que
 „ la parole , la justice & la Religion ,
 „ qui



qui le sollicitoient toutes à la Paix.

Ce Manifeste, sorti de la plume d'un des plus habiles Ecrivains de France, a paru si énergique & si bien entendu, qu'on n'a pû se dispenser d'en faire un Extrait un peu long, mais qui déduisant & marquant toutes les démarches de l'une & de l'autre Cour, mène au fait, pour bien juger de tous les sujets de la Guerre.

Les lettres surprises, & les papiers saisis, aiant donné le plan entier de la conspiration, on trouva parmi ceux-ci, non-seulement la lettre, dont il est fait mention dans les Dépêches de l'Ambassadeur, que le Cardinal faisoit adresser, au nom du Roi Philippe, au Parlement de Paris, mais encore les Minutes d'autres à chacun des Parlemens, & d'autres encore aux Etats du Roïaume de France, outre divers Manifestes, 'au sujet desquels il paroît que les Auteurs de la conspiration étoient encore irrésolus; l'un de ces Manifestes étant écrit au nom de la Nation Françoisë, & l'autre au nom de ceux qui la faisoient agir, pour publier les sujets de mécontentement qui les portoient à cette résolution. Il est facile de deviner les sujets ou motifs de ce soulevement, qu'on prêtoit à la Nation Françoisë. Ce sont ceux de tous les Mécontents; sçavoir, les de-

for-

fordres du Gouvernement, & l'abus de l'autorité souveraine à l'opression des Peuples. Tous les révoltez, ou ceux qui se préparent à se révolter, se servent de ces prétextes, sans réfléchir que ceux qui les leur inspirent n'ayant ordinairement aucun intérêt, comme ils n'ont aucune part dans leur opression, font illusion à leur crédulité & se servent de ce moien pour satisfaire leurs passions ou leurs intérêts particuliers. Comme les écrits avoient été fabriquez en France par les Partisans du Cardinal Alberoni, il ne pouvoit être autrement qu'on n'y en vît des copies, mêmes depuis la découverte de la conspiration; c'est pourquoi ils furent flétris par l'Artêt des Parlemens, qui en défendirent la rétention & la lecture, pour ne point exposer la foiblesse de ceux qui se laissent surprendre aux apatences, souvent les plus fausses à ces dangereuses illusions.

Il est certain que la Mine aiant été éventée, & son premier effet détourné, par les sages précautions que prit le Régent; le Cardinal Alberoni, s'il ne se désista pas de son entreprise, montra du moins quelques dispositions à une Paix & réconciliation, qu'il jugea peut-être nécessaire d'oposer à la force, qui se prépa-

roit de plusieurs côtes, ou du moins, afin de ralentir par cette feinte les préparatifs des Puissances interressées dans cet accommodement : il parût même déjà chercher des Médiateurs pour une Paix ; & c'est dans cet esprit que l'Ambassadeur du Roi Philippe, auprès des Etats Généraux, leur en fit l'ouverture, par un discours qu'il prononça en présence des Députez de Leurs Hautes Puissances le 10. de Janvier, dont voici la substance. „ Qu'il avoit or-
 „ dre de S. M. C. d'exposer aux Etats Gé-
 „ néraux, avec des expressions les plus
 „ tendres, la forte reconnoissance qu'elle
 „ conservoit, de ce que malgré les vio-
 „ lentes sollicitations des Puissances qui
 „ leur vouloient persuader de s'allier avec
 „ elles, elle avoit pris le parti de la sagesse
 „ & de l'équité, & de ce qui convenoit
 „ le plus à leurs véritables intérêts & à
 „ celui de leurs sujets ; c'est-à-dire, de la
 „ neutralité. Que par-là elles se conser-
 „ voient la roïale confiance de S. M. C. &
 „ l'heureuse occasion d'être un jour Mé-
 „ diateurs & Arbitres dans la querelle qui
 „ partageoit les sentimens ; que leur con-
 „ stance dans ce parti leur assûtoit la
 „ gloire d'avoir contribué à la tranquillité
 „ publique, & d'avoir soutenu leur Sou-
 „ veraineté, contre la violence de ceux qui
 „ les

„ les vouloient forcer à se déclarer. Que
 „ le Roi d'Espagne avoit déclaré sa géné-
 „ reuse intention pour la médiation de Mes-
 „ sieurs les Etats Généraux ; ce Monar-
 „ que , plein de modération (quoi qu'on
 „ en parle autrement) étant prêt de don-
 „ ner les mains à un Traité honorable : que
 „ S. M. lui commandoit de répéter les mê-
 „ mes offres de sa part & les mêmes de-
 „ sirs ; qu'il avoit aussi ordre de leur di-
 „ re qu'elle verroit volontiers un Ambaf-
 „ sadeur de la République à Madrid.....

Le reste du discours de Mr. l'Ambassa-
 deur est plein d'autres expressions de ten-
 dresse & d'amitié du Roi envers la Ré-
 publique , qui ne manquera pas d'en té-
 moigner sa reconnoissance , & de nom-
 mer un Ambassadeur , avec ordre de se
 disposer à passer au plutôt en Espagne ;
 elle ne laissa pas cependant de donner son
 nom à la Quatuple Alliance , comme el-
 le y étoit vivement sollicitée , toutes les
 Provinces y aiant donné leur consente-
 ment ; mais elle se déclara , avec cette
 condition , qu'elle atendroit encore deux
 mois les dernières résolutions du Roi Ca-
 tholique , & que ce ne seroit qu'au cas
 qu'il persistât à vouloir continuer la Guer-
 re qu'elle emploieroit les forces contre
 lui. Comme ce délai n'est pas encore ex-

DISCOURS GENERAL

S U R

L'HISTOIRE PRE'CEDENTE,

O U

CONSIDERATIONS

*Sur l'état présent de la Monarchie
Espagnole.*

ON ne sçauroit nier que la Monarchie Espagnole ne soit & ne doive être aujourd'hui considérée sur un tout autre pied qu'elle l'étoit il y a quelques années & sous le Gouvernement de ses derniers Rois. On ne veut pas remonter jusqu'aux tems de prospérité & de puissance, où elle faisoit peur à tout l'Univers, tems qui ont passé & qui ont vû répandre des Fleuves de Sang, ou par l'ambition de lever encore plus haut, ou par l'envie de la déchirer & de l'abaisser jusqu'à l'égalité des plus petites. Les Rois Philippe III. & IV. ont vû, à leur grand regret & confusion, ce démembrement & l'aliénation des Etats qui en ont été séparés; mais nonobstant

chées à ce grand Corps, on peut dire que la Paix des Pirennées rétablit le Roi Philippe IV. en un certain état de consistance, dans lequel ce qui lui restoit de cette vaste Monarchie auroit pû subsister, si ce Prince avoit eu l'adresse ou l'attention nécessaire pour la soutenir.

Mais, par malheur pour lui & pour la Monarchie, Philippe avoit l'esprit tourné à la bagatelle & n'aimoit point d'autre travail que celui de courir après des Maîtresses, abandonnant le soin de tout à des Favoris, qui n'avoient d'autre habileté que la présomption d'être capables, ni d'autres forces d'esprit, que celles de souffrir toutes les pertes que faisoient la Monarchie, avec une indolence stupide qui les leur faisoit compter pour rien. **ES NUNDA**; qu'est-ce que cela, disoient-ils au Roi, quand ils étoient forcez de lui faire sçavoir la perte des Places les plus considérables; qu'est-ce que cela à V. M. qui possède des mondes entiers; l'autre malheur, la Monarchie Espagnole étoit d'avoir en tête un jeune Roi, le plus ardent de tous les Princes à s'agrandir, & formé à cette ambition par le Cardinal Mazarin son premier Ministre & maître, qui pour continuer dans l'élévation & la faveur où le hasard l'avoit placé, sçût a-

droite-

droitement tourner l'esprit de son élève du côté de la Guerre, pour le posséder seul & pour l'arracher aux caresses des femmes & au penchant à l'amusement. Les plaisirs de la vie oisive lui auroit fait disparoître la gloire des conquêtes, qui est l'objet des soins & de l'ambition des Héros. C'est pourquoi le Cardinal Mazarin ne cessoit de la représenter à l'esprit de son jeune Roi, & en lui procurant une suite de succès heureux à la Guerre, l'y animoit toujours davantage, quelque oppression qu'il fallut faire du peuple pour cela, la Guerre étant un gouffre qui absorbe tous les tresors.

Comme il est impossible aux Princes de s'agrandir, sans occuper les Etats de quelque autre monde, n'ayant plus aujourd'hui de terrain qui n'appartienne à quelque Souverain, & la premiere règle de la bonne politique étant de faire la Guerre de près, tant parce que les conquêtes sont contiguës au Domaine déjà possédé, que parce qu'on fait la Guerre avec plus commodité & d'avantage; le Roi Louïs XIV. s'attacha sagement, selon cette règle, à l'entreprise de subjuguier les Pais - Bas, comme plus voisins à la France & par conséquent plus faciles à conquérir. Ce dessein n'étoit pas nouveau; Louïs XIII. son Pe-

re, ou, pour mieux dire, le Ministre de celui-ci, Cardinal de Richelieu, avoit déjà travaillé sur le même plan; mais il sembloit que les Traitez des Pirennées eut lié les mains au Roi; ces belles Provinces avoient été d'ailleurs si fort diminuées par les Guerres précédentes, que le Roi Louïs XIV. avoit tout sujet de se contenter de la part qui lui en étoit restée. Cependant, à peine Philippe IV. fut-il mort; c'est-à-dire, cinq ans après cette Paix, qu'il prit le prétexte d'une troisième partie de ses Provinces, dévoluë à son Epouse, par les Loix Municipales, pour recommencer la Guerre. Et pour faire voir que les raisons ne lui manquoient pas pour cette rupture, l'Archevêque d'Ambrun, qui avoit été son Ambassadeur à Madrid, publia, pour sa part, entre les autres Ecrivains François, un Livre, sous le titre de *Soixante & quatorze Raisons, qui prouvent la nullité de la Rénonciation* que le Roi avoit faite, sans toucher à la principale, qui étoit la commodité & la convenance de se saisir de ce qu'on prétendoit.

La Régente d'Espagne, mal assistée de Conseils, & le Roi son fils, Charles II. mal servi de Généraux & de Troupes, firent tant de pertes aux Pais-Bas contre un
jeune:

jeune Roi, qui venoit les ataquier en personne, à la tête de toute la fleur de la Noblesse de France, que les Anglois, les Suédois, & les Hollandois en aiant pitié, formèrent une *Triple Alliance*, qui suspendit & interrompit pour un temps les conquêtes du Roi Louïs; & celui-ci se fit un mérite de la Paix, qui fut faite l'an 1668. à Aix-la-Chapelle, auprès du Pape Clément IX. à qui il fit semblant de la donner: mais quatre années après s'étant jetté sur la Hollande, à titre de vengeur de la Religion Romaine, que ces Peuples avoient abandonné il y avoit un siècle entier; & les Espagnols pour satisfaire aux Alliances particulieres, qu'ils avoient avec les Etats Généraux de s'entresecourir mutuellement, aiant envoyé quelques Troupes aux Hollandois; le Roi qui vit ceux-ci revenus de la premiere consternation où les avoit jetté ses conquêtes (tout aiant plié à son abord dans leurs Provinces) il les quitta pour aller continuer dans la Flandre Espagnole, ce qui dura jusqu'à l'an 1678. que la Paix de Nimégue en arrêta encor le cours. Cette Paix dura peu d'autres années; la Guerre, quoique sans déclaration au commencement, aiant recommencé pour l'occupation de plusieurs Places, dont la France se desistoit,

stoit, en vertu & en exécution de divers Décrets & Sentences émanez de plusieurs Tribunaux que le Roi Louïs avoit fait ériger chez soi, où ses propres sujets lui adjugeoient les Places & les Domaines, qu'ils disoient lui appartenir par de vieux & de nouveaux titres. Ce moien de sentencier sur la propriété & les droits, qu'on prétendoit appartenir à la Couronne de France, avoit déjà été mis en usage après la Paix d'Aix-la-Chapelle & celle de Nimègue, ou au dire de ces Juges favorables, on prononçoit que telles & telles Villes ou Districts, dans lesquels on comprenoit ce qu'on vouloit, étoient des dépendances des Places cédées par ces Paix, ensuite de quoi la France s'en mettoit en possession, en protestant de ne point vouloir de Guerre, mais seulement la ponctuelle exécution des Traitez qu'on avoit faits.

C'à été par cette voie que la Monarchie Espagnole s'est allée détruisant, jusqu'à ce qu'exténuée, par ces artifices & ces pertes, elle est enfin tombée toute entière & tout d'un coup, si ce n'est entre les mains de la France, du moins en celles d'un Prince François, ce qui n'ôtoit point la crainte de les voir réunies en une seule Puissance; les Etats qui confinent média-
 tement

rement ou immédiatement à la France s'étant interressé dans cette chute, qui avoit entièrement fait perdre l'équilibre entre les deux Puissances, à l'ombre desquelles tous les autres Etats vivoient en quelque sorte de repos; la dernière Guerre commença & se fit pour rapeller cet équilibre; elle finit sans produire cet effet, que tous les Alliez sembloient desirer avec tant de passion; mais en échange elle produisit un Armistice entre les deux grands & principaux Compétiteurs, qui dureroit jusqu'à ce que la grande querelle de la Succession d'Espagne pût être composée à l'amiable.

Les Puissances Maritimes se chargèrent de la garantie de cet Armistice, & particulièrement du soin de maintenir la neutralité des Etats d'Italie où il y avoit le plus d'apparence, parce qu'il y avoit plus de facilité d'y voir renouveler la Guerre. Comme l'Angleterre avoit été la cause que la dernière Guerre avoit fini, sans obtenir le but pour lequel elle avoit commencé, les choses y aiant entièrement changé, par la Succession à ce puissant Roïaume de la Grand' Bretagne, dévoluë au Sérénissime Electeur Georges d'Hannover; celui-ci prit des soins extraordinaires de faire réüssir, par la négociation,

ce

ce qui n'avoit pû avoir son effet par les Armes. Il propofa au Régent de France & aux Etats Généraux des Provinces-Unies de s'allier enfemble, dans la feule vûë d'offrir leur médiation pour cet effet aux parties interreffées ; fçavoir, l'Empereur Charles VI. & le Roi Philippe V. Il travailla premièrement à la Cour de l'Empereur, pour fe difpofer à céder fes prétentions fur l'Efpagne, & lui offrit les fecours & la force néceffaire pour fe conferver ce qu'il poffédoit de cette Monarchie contre le Roi Philippe, fi celui-ci ne donnoit la main & n'aquiesçoit à la Paix qu'on lui propoferoit à ce prix. Le Roi Philippe, ou plutôt fon Miniftre, aiant refusé d'entrer en aucune voie d'accommodement, & aiant enlevé dès l'année 1717. la Sardaigne, & dans la fuiuante ataqué, non pas le Roïaume de Naples, comme les Efpagnols le publioient & que le monde croioit qu'on alloit faire, mais la Sicile. Le Roi de la Grande Bretagne enuoia une Escadre dans la Méditerranée, qui, pour premier début, défit la Flotte Efpagnole dans la Mer de Sicile à la hauteur de Siracufe ; ce qui n'aïant point découragé les Efpagnols, & ceux-ci traitant par tout hostilement les Anglois, la Guerre a continué, avec déclaration ouverte,

non-seulement de la Grand' Bretagne, mais de la France, en vertu d'une Alliance, qui eut le nom de *Quadruple*, dans laquelle les Hollandois & le Roi de Sicile sont depuis entrez en faveur de l'Empereur, qui est le Chef des Lignes. C'est sur la situation où les choses ont amené l'Espagne, qu'on peut raisonner en curieux, & non pas définir en Prophète, ce que promet ce système ou l'état present des affaires.

On ne sauroit raisonner juste, qu'en considérant les qualitez personnelles de ceux qui donnent le premier mouvement aux affaires; les causes qui ont amené celles-ci en l'état où elles sont, & les secours ou les obstacles qui acheminent en traversent naturellement leur cours. Il est certain que l'habileté ou le peu d'intelligence de ceux qui donnent le branle aux affaires, les rendent bonnes ou mauvaises, & que les mêmes oppositions sont suivies de bons ou de mauvais succès, à mesure de la conduite qui les dirige. Mais il n'est pas facile de marquer les caracteres des Rois & de leurs Ministres, leur vie étant le plus souvent cachée & peu connue du reste des hommes. On répond à ceci qu'on n'entreprend pas un examen de leurs mœurs & des bonnes ou mauvaises

qualitez qu'ils possèdent ; mais qu'on juge & qu'on raisonne sur leur conduite ou leur maniere de gouverner, qui étant exposée aux yeux de tout le monde, ce n'est point empierter sur le droit d'autrui, que de faire des réflexions sur ce qui arrive en public & qui est de la juridiction de tout le monde : les Pronostics seuls sont en quelque maniere deffendus, parce qu'ils avancent des choses souvent peu sûres, & quelquefois dangereuses au Devin, quand il passe les bornes d'une speculation respectueuse & désintéressée.

Ce qui est arrivé jusqu'à présent en Espagne, dès que le Roi Philippe est sur le Trône, a fait connoître deux qualitez dans ce Prince qui paroissent incompatibles. On l'a vû en Italie & en Espagne à la tête des Armées, ce qui marque du courage & de la bravoure. Car s'il avoit voulu ne voir le danger que de loin, les raisons ne lui manquoient pas de se tenir à l'écart ; & la premiere & la plus pressante de toutes, étoit celle de ne point exposer une vie d'où dépendoit le salut de l'Espagne, & où avoient abouti tant de pratiques publiques & secrettes, & tant de dépense pour le mettre sur le Trône. Il est rare, ensuite des vivacitez d'un esprit martial, de voir un Prince qui en est animé,

animé, abandonner en quelque maniere le Gouvernement de ses Etats à d'autres, sans prendre connoissance, du moins des affaires qui sont de la premiere importance, ou de les changer au gré de ses conseillers, sans examiner si la nouveauté sera avantageuse & utile; particulièrement si ces conseillers ne sont pas ciûs fort propres ni fort habiles pour donner conseil. Autant que le Public en a été informé, le Gouvernement a si fort varié pendant long-temps, tant au sujet des Finances, dont le systême & les Ministres changeoient au moins tous les ans, qu'au sujet des Généraux, des Grands, & des personnes employées à la direction des affaires, Nationnaux ou Etrangers, qu'on a vû balotter par le pur effet du crédit d'une seule personne, qui se permettoit tout; une telle indolence, dis-je, supposé & connu pour animé & actif à la Guerre, paroît inaliabie avec ces dernieres dispositions, & donneroit plutôt lieu de croire qu'il est d'un naturel si mol & si apathique, qu'il ne se sentiroit pas même ému de la chute entiere de sa Monarchie.

Ce n'est pas qu'il n'y ait eu des Rois de cette trempe, qui ont vû fleurir leurs Etats & révéler leurs Couronnes: mais ils ont dû ces avantages à l'habileté de

leurs Ministres , qui étant pourvûs de talents extraordinaires , ont sçû faire respecter leurs Princes & soutenir le poids des affaires , de quelque importance & difficulté qu'elles fussent. Il y a des écueils à éviter pour les Rois dans cette éclatante navigation. Celui , par exemple , de passer pour mal habile & incapable de gouverner par soi-même. Ceci attire le mépris des Etrangers & souvent la haine des Sujets , lorsqu'ils voient que tout dépend de la volonté d'un Ministre , qui a souvent devant les yeux plus sa satisfaction particulière & l'avancement de ses créatures , que la récompense du mérite & le meilleur service de l'Etat. Il faut encore conter entre les préjudices d'un Prince qui laisse gouverner son Etat par un autre , quoique ce soit avec bonheur , la honte d'être l'Esclave de ce Ministre , comme étoit le Roi Louis XIII. qui ne pouvoit avoir ni serviteur , ni confident ou favori , qui ne lui fut donné par le Cardinal de Richelieu ; qui ne pouvoit dire un mot ni faire le moindre mouvement qui ne lui fut rapporté par ses Espions , ni faire aucune grace , si ce n'est à la recommandation de ce Ministre , qui eut la dureté de chasser de la Cour & du Roïaume la Mere & le Frere de ce Roi , parce qu'ils ne pou-

pouvoient souffrir de voir la Majesté Royale ainsi avilie & deshonorée par la fierté d'un homme, à la fin sujet & créature de son Prince, quelque heureuse que fut entre ses mains l'administration des affaires.

On ne sçauroit prendre ou donner d'autre idée de la défunte Reine Marie Louïse, que celle d'avoir eu la même bonté & indulgence pour la Princesse des Ursins qu'avoit le Roi Philippe, & d'avoir en quelque maniere étouffé la curiosité naturelle du sexe, sur ce que la Cour & la Ville pensoit du Despotisme, avec lequel cette Dame arbitroit & dispoisoit de tout sous leur nom. Jesus-Christ, dont toutes les actions sont des enseignements, a eu sans doute principalement en vûe d'instruire les Rois, lorsqu'il a témoigné de la curiosité de sçavoir ce que les hommes pensoient & disoient de lui (*Matth. ch. 16.*) car les Rois ne s'en doivent pas tant rapporter à la suffisance & bonnes intentions de ceux qui administrent leur autorité, qu'ils ne recherchent & n'entendent encor quelquefois ce que les Peuples & les sujets en disent, pour y mettre ordre quand les choses ne vont pas comme elles doivent aller. Il est à la vérité fort plus naturel qu'une Reine, parti-

culièrement en pais étranger, & en une Cour de langue & de maniere toutes différentes des siennes, s'atache à une confiance & lui abandonne son cœur, & que pour peu que celle-ci soit ambitieuse & hardie, elle se saisisse de la confiance & en use dans toute l'éendue de son ambition, empêchant, par ses carresses, (qui sont souvent le Berceau où les Princes se laissent endormir) qu'elle ne voie ce qui se passe au-dehors, & que personne n'ait les moiens de s'en instruire.

Cette obsession, sous laquelle la Duchesse tenoit les esprits du Roi Philippe & de la Reine son épouse, a duré treize ans, sans interruption; car quoique le Roi de France, Aieul du Roi Philippe, offensé de ce que cette Dame bravoit à Madrid tout ce qui ne plioit pas sous ses volontez, eut une fois obtenu, ou commandé qu'elle quittât l'Espagne & s'en retournât en France; elle ne perdit rien de son crédit en cette occasion, & elle retourna bien-tôt jouir de son ascendant auprès des Rois Catholiques, la Reine ayant ressenti plus vivement l'absence de cette flâteuse Confidente, & ayant obligé son époux à représenter son chagrin au Roi son Aieul, qui ne pût tenir contre ces instances, & renvoia la Duchesse à Madrid.

drid. Il semble que sa dernière disgrâce l'ait privée de toute espérance de retour ; & tant que durera le crédit de la nouvelle Reine, il y a bien de l'apparence que la Princesse des Ursins demeurera éloignée d'Espagne. Elle avoit cependant fait, il y a peu, quelques efforts, qui sembloient l'avoir relevée, puisqu'elle obtint que le Roi Philippe lui continueroit ses pensions, ce qui étoit un grand pas vers le retour à la première faveur : mais elle aura toujours en tête le nouveau Ministre, qui n'a garde de souffrir ce retour, puisque ce seroit exposer sa faveur à la compétence d'une femme qui n'a jamais su souffrir d'égal, bien loin de s'accommoder au silence & à la soumission de voir un autre primer dans les affaires. La bonté du Roi Philippe, si on ose ainsi l'appeler, de lui avoir voulu donner une Principauté de 30000. écus de rente, & cela dans les Pays-Bas précisément, & d'avoir fait insister dans les Traitez des affaires générales, qui se sont faits, jusques dans celui de Bade, ce qui attira un si bon mot du Prince Eugène au Maréchal de Villars, qui portoit cette instance, est une terrible marque de complaisance que le Roi a pour cette Dame, d'autant plus que la grace ne pouvant servir à elle,

qui avoit plus qu'elle ne vouloit de biens & d'honneurs, la destination qu'elle faisoit de cette Principauté étoit encore le sujet d'un plus grand déchaînement.

On a touché une partie des bonnes qualitez de la nouvelle Reine Elisabeth, en parlant d'elle ; sçavoir, un esprit vif, souple & capable de tout, dont il semble qu'on ne sçauroit donner de plus grande marque, que le soin qu'elle prit, avant que d'aller en Espagne, d'en faire sortir la Duchesse de Bracciano, qui pouvoit, & qu'on peut croire naturellement qu'elle auroit, par ses artifices, continué de brouïller les affaires, & jusqu'à la Paix domestique entre elle & son époux, quand elle auroit crû que cette Paix lui étoit incommode. Comme la part que les Reines ont coûtume de prendre dans les affaires, du vivant de leurs époux, n'est pas souvent fort grande, ou du moins fort visible ; il paroît qu'elle sera encore moindre en cette occasion, où le crédit & le nom du Ministre fera tout & tirera sur soi tout le mérite ou toute la censure de ce qui arrivera. Ce qu'il y a ici de particulier, est, que le Ministre lui devant toute sa fortune, aura, comme on le suppose, tous les égards possibles pour elle, & conseillera tout au moins avec elle l'u-

sage de sa faveur, & lui donnera toutes les satisfactions qu'elle peut, ou desirer pour soi, ou pour ceux qu'elle voudra recommander. La prévoiance la plus ordinaire ne scauroit laisser ignorer au Cardinal, que le crédit de la Reine pourra toujours lui faire perdre sa faveur & le détruire dans l'esprit d'un Roi aussi bon & aussi complaisant que celui du Roi Philippe; mais de son côté le Ministre doit esperer que la Reine, par une espece de besoin qu'elle aura de le soutenir, pour le crédit de l'élévation qu'elle lui a procuré, s'en remettra à lui des affaires les plus importantes, & ne voudra point faire prévaloir ses sentimens particuliers pour ne point s'obliger à répondre des événemens.

Que penser & que dire de ce Ministre si favorisé de la fortune, qu'en un fait elle l'a élevé de la condition la plus ordinaire, non-seulement au faite des grandeurs humaines & des dignitez ou peuvent aspirer les Ecclésiastiques, dont il avoit pris l'Etat; mais à celles que l'habileté la plus consommée & les mérites les plus éclatans peuvent obtenir? Ce seroit une malignité d'obliger le Cardinal Alberoni à tourner la tête dans la belle carrière, où il a commencé de courir, pour
lire

lire sa Généalogie, dans celle qu'on fit autrefois en France à un des principaux Ministres du Roi deffunt, qui pour conserver quelque allusion à son nom, avoit pris un serpent ou couleuvre pour ses armes. Un Panégériste qui cherchoit des ascendans au Ministre & les vouloit trouver parmi les Rois d'un très-ancien Roïaume, alors Ami & Allié de la France, lut en deux mots, qui furent écrits sur ses Tablettes, *ex Solo & Lutho*, qui marquoient que comme la chaleur du Soleil tire les Serpens de la bouë, de même son Mécene devoit tout son être & son ascendant à la faveur d'un Roi qui avoit pris le Soleil pour sa devise. On ne veut pas faire de réflexions odieuses sur la naissance ou les Ancêtres du Cardinal. L'honneur & le mérite personnel est un éclat qui dore & ennoblit toute sorte de bassesse, & dès qu'on entre par cette porte dans le monde, on y vient digne de tout estime & respect; c'est cracher contre le Ciel, & à sa propre confusion, que d'oposer du mépris à la vertu, qui prend soin de la conduire & des démarches d'un homme qu'elle guide.

Mr. Alberoni est donc aujourd'hui Cardinal & premier Ministre; l'un par la recommandation, & l'autre par le choix du Roi

Roi Philippe V. *Quod felix, faustum, fortunatum que sit*; ce qui soit à la gloire de son Promoteur, à l'avantage de l'Etat qu'on lui a donné à gouverner & au repos de l'Europe. C'est du succès de ces souhaits dont on est aujourd'hui en peine, & sur lequel chacun fait des discours & des raisonnemens selon ses lumieres. Voions quelles sont celles de l'Auteur de ce discours. Posons premierement les faits sur lesquels on raisonnera dans la suite.

Le Cardinal a trouvé le Roïaume d'Espagne en paix & en état d'en jouir pour long-temps, s'il avoit conseillé au Roi Philippe de convenir avec l'Empereur de ses prétentions, & qu'il le laissât jouir tranquillement de la Couronne qu'on lui avoit mis sur la tête. C'est cependant tout le contraire. Il a persuadé au Roi de faire la Guerre, & l'a commencée. On sçait bien que les grands desseins menent à la grande gloire, & que pour se rendre agréable aux Rois, il faut la leur faire esperer & leur persuader qu'ils ont le droit d'y prétendre, & les moiens d'y parvenir. Mais si l'incompétence du Tribunal, sur l'Oracle duquel les Peuples jugent de la meilleure cause; sçavoir, les connoissances que l'on a ordinairement du droit des Princes, doit suspendre le jugement du
Public;

Public ; c'est à leurs conseillers d'examiner mûrement les moïens qu'ils pensent d'employer , & s'ils se tireront d'affaire avec honneur & sans perte.

Les sources de ces moïens sont assez connuës ; sçavoir , la négociation & la force. Celle ci se tire du dedans & du dehors des contributions pécuniaires des sujets & des Alliances avec les Etrangers. L'une & l'autre de ces derniers moïens sont encore à peu près connus ; & c'est justement cette connoissance que l'on a de l'état des affaires de la Nation Espagnole , tel qu'il est aujourd'hui , qui fait paroître étrange & merveilleuse la résolution que le Cardinal Alberoni a pris d'engager le Roi Philippe à faire la Guerre , qui demande des tresors infinis & de puissantes Alliances. Il y a sans doute de l'or & de l'argent dans les Roïaumes d'Espagne ; mais les richesses sont parmi les Grands, tant Ecclésiastiques que Séculiers, & le Peuple y est communément pauvre. Cependant c'est de celui-ci qu'il faut tirer les Impositions , & non pas des Grands , qui ne sont guères accoûtumés à contribuer aux Rois en Espagne , si ce n'est comme possesseurs de quelques Charges ou Offices sujets à être taxez : En dépit , dit-on , de toute cette théorie & de tous les

les discours en l'air que l'on fait sur les richesses ou la pauvreté des Espagnols, le Cardinal a trouvé le moyen de mettre en action un nombre infini d'ouvriers, partie Nationaux, partie atirez des Pais Etrangers en Espagne, qui travaillent à la construction d'un très-grand nombre de Vaisseaux & de toute sorte d'atirail de Guerre. Il faut de l'argent pour commencer & pour continuër ces Manufactures, & on n'entend point jusqu'à present que le défaut d'argent ralentisse ce travail. Mais cela durera-t-il autant que le besoin? Car ce n'est que la fin qui couronne l'œuvre. Toutes les nouveautez plaisent, particulièrement quand elles sont proposées avec la spéciosité de projets magnifiques & qui promettent beaucoup. Les Grands, pour ne pas paroître envieux de la gloire du Roi, ou plutôt de celle du Ministre, ont fait des avances gratuites & généreuses de grosses sommes, qu'ils ont ou envoyé espèces au Tresor Roïal, ou employé à lever des Régiments à leurs frais; qu'ils ont donné ensuite, armés & vêtus, au Roi. Les hommes d'affaires ont été rudement pincez, & par voie de fait, & sur une simple taxe du Ministre, obligés à déboursier. Mais combien de fois peut-on revenir à ces deux moyens, qui sont cependant de